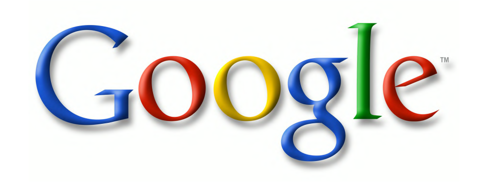
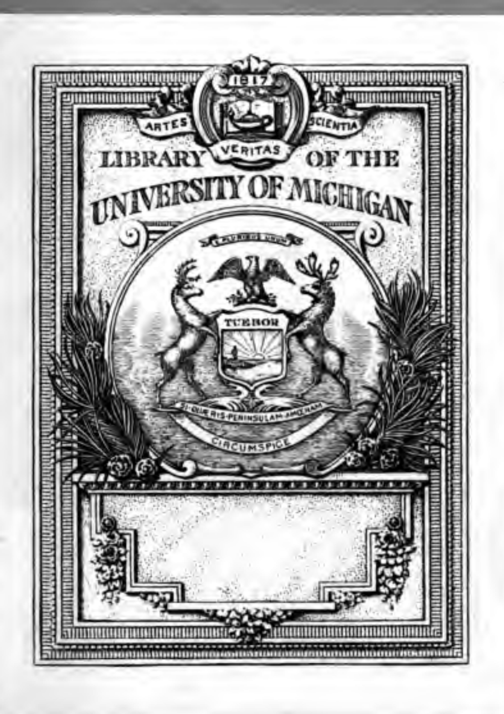




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



DÉFENSE

DU FOURIÉRISME.

Réponse à MM. Proudhon, Lamennais, Reybaud, Louis Blanc, etc.

ÉCONOMIE.—MORALE.—PHILOSOPHIE.

PREMIER MÉMOIRE.

RÉFUTATION DE L'ÉGALITÉ ABSOLUE,
SOLUTION DES PROBLÈMES DU PAUPÉRISME;
DE LA RICHESSE GÉNÉRALE ET DU TRAVAIL
PAR LA THÉORIE DE FOURIER.

> C'est du choc des opinions rivales que jaillit l'étincelle de la vérité.
>
> DE BONALD.

DEUXIÈME ÉDITION.

Prix : 75 cent.

SE VEND
AU BUREAU DE LA PHALANGE,
RUE DE TOURNON, 6,
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1841

DÉFENSE

DU

FOURIÉRISME.

PARIS, IMP. DE MOQUET ET COMP., RUE DE LA HARPE, 90.

Damoth, Henri



DÉFENSE

DU FOURIÉRISME.

Réponse à MM. Proudhon, Lamennais, Reybaud, Louis Blanc, etc.

ÉCONOMIE. — MORALE. — PHILOSOPHIE.

PREMIER MÉMOIRE.

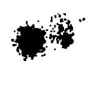
RÉFUTATION DE L'ÉGALITE ABSOLUE,
SOLUTION DES PROBLÈMES DU PAUPÉRISME;
DE LA RICHESSE GÉNÉRALE ET DU TRAVAIL
PAR LA THÉORIE DE FOURIER.

> A chacun selon son capital,
> son travail et son talent.
> FOURIER.

DEUXIÈME ÉDITION.

SE VEND
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1841



AVANT-PROPOS.

Les noms placés en tête de cet écrit, quelque illustres qu'ils soient, représentent pourtant ici moins des hommes que des drapeaux. Ce n'est pas, en effet, pour répondre uniquement à quelques lignes peu explicites ou peu calculées que l'auteur a entrepris cette œuvre. Convier à une discussion loyale et bienveillante toutes les fractions de l'opinion radicale : tel est le but qu'il se propose.

Aussi, tout en analysant rigoureusement chacune des paroles de ses adversaires nominaux, généralisera-t-il la réponse, de manière à ce qu'elle s'adresse au plus grand nombre possible de lecteurs. Il évitera surtout l'emploi de cette technologie d'école, qui inspire autant de répugnance aux étrangers, qu'elle a de charme pour les adeptes.

Nulle intention hostile et amère n'a eu accès dans l'ame de l'auteur. Il regarde comme ses alliés et ses compagnons tous ceux qui gémissent et se préoccupent des maux de l'humanité, quelle que soit la route dans laquelle ils poursuivent la solution du grand problème. Il n'a de haine et de mépris, que pour les ames tièdes et lâches, qui n'ont foi ni à Dieu, ni aux hommes. Tous les autres doivent s'estimer et se soutenir.

DÉFENSE

DU

FOURIÉRISME.

PREMIER MÉMOIRE.

RÉPONSE A M. PROUDHON,

AUTEUR DU LIVRE :

QU'EST-CE QUE LA PROPRIÉTÉ?

A travers cette myriade de livres petits et gros, bons et mauvais, qu'enfante chaque jour l'étude des sciences sociales, il en parut un, il y a un peu plus d'une année, aussi extraordinaire pour le fonds que pour la forme. Jamais rien de plus audacieux n'avait été pensé, jamais rien de plus

énergique, de plus radicalement destructeur n'avait été écrit. Ce principe que tous les partis respectent, tout au moins dans leurs livres, sinon dans leur pensée, cette arche sainte de la société humaine, la *Propriété*, en un mot, y était attaquée avec une puissance de haine et de raisonnement inouies : car ce n'était plus cette fois de la passion et de la colère, ordinaire aliment des livres de ce parti; c'était de la logique, et une logique d'airain. L'auteur ne prétendait rien moins qu'apporter dans la politique et la psycologie, le rigueur d'une démonstration mathématique. S'élevant aux plus hautes généralités de la métaphysique sociale, il saisissait corps à corps successivement, philosophes, économistes, jurisconsultes, et les écrasait sous les coups de la dialectique la plus dissolvante et la plus impitoyable qui fut jamais. Le parti radical n'avait pas jusqu'alors offert de spéculateur à la fois aussi rigoureux et aussi extrême.

La conséquence pratique et inévitable du syllogisme de l'auteur, était la destruction complète et immédiate d'un ordre de société qui n'existait, disait-il, que par le bénéfice *d'un mensonge, d'une fraude, d'une impossibilité psycologique* : lois, économie, religion, tout était à refaire. Pour re-

venir à la justice et à la vérité, il fallait renverser tout l'édifice : (dût le genre humain, être écrasé sous ses ruines !) et l'auteur, loin de dissimuler la violence de ses solutions, les proclamait avec une assurance terrible, et se posait presque comme l'ange exterminateur, envoyé par Jehovah, pour noyer dans le sang le camp des infidèles.

La sensation produite par ce livre fut profonde et diverse. « Comme une pierre lancée dans un monceau de serpents, dit l'auteur lui-même, le premier mémoire sur la propriété a excité de vives colères et soulevé bien des consciences; mais tandis que les uns vouaient à l'exécration publique l'auteur et son ouvrage, d'autres ne trouvaient que chez lui la solution des problèmes fondamentaux de la société. »

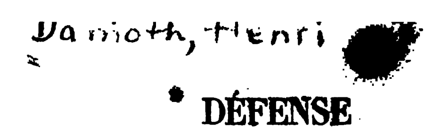
Enfin, l'auteur crut devoir envoyer un auxiliaire à ce premier champion. Ce nouveau livre adressé à un célèbre économiste, ne démentit son aîné, ni sous le rapport du talent, ni sous celui de la vigueur des déductions. Mais, au point de vue pratique, il mitigait singulièrement la sauvage fureur du premier. L'auteur, tout en conservant à ses doctrines métaphysiques leur exclusion et leur rigueur, en les fortifiant même d'une

DÉFENSE

DU

FOURIÉRISME.

PARIS, IMP. DE MOQUET ET COMP., RUE DE LA HARPE, 90.



DÉFENSE
DU FOURIÉRISME.

Réponse à MM. Proudhon, Lamennais, Reybaud, Louis Blanc, etc.

ÉCONOMIE.—MORALE.—PHILOSOPHIE.

PREMIER MÉMOIRE.

RÉFUTATION DE L'ÉGALITE ABSOLUE, SOLUTION DES PROBLÈMES DU PAUPÉRISME; DE LA RICHESSE GÉNÉRALE ET DU TRAVAIL PAR LA THÉORIE DE FOURIER.

> A chacun selon son capital,
> son travail et son talent.
> FOURIER.

DEUXIÈME ÉDITION.

SE VEND
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1841

ses lecteurs sur le compte d'hommes et de choses qu'ils ne connaissent que par ses assertions; la seconde de faire suspecter sa bonne foi même pour ce qui est de son propre fonds.

Comment concilier, par exemple, cette sympathie pour le pauvre dont l'âme de l'auteur semble déborder, avec la légèreté, je dirai plus, la passion haineuse qu'il apporte dans l'examen de la théorie de Fourier, cet autre ami de l'humanité qui consuma une vie longue et amère, et les plus nobles facultés à la recherche du problème social; à arracher l'humanité du cercle affreux de misère et de crime, dans lequel elle se traîne depuis six mille ans — Soldat de l'humanité, comparez donc vos services avec ces quarante années de souffrances et de méditations; montrez-nous donc vos exploits et vos cicatrices. — Converti d'hier, bégayant à peine quelque mots du grand livre de la science sociale, déjà vous prétendez chasser du temple comme de vils spéculateurs ceux que la reconnaissance et le respect des hommes sont habitués à saluer du nom de pères et d'amis.

Quoi, monsieur, vous n'avez pas trouvé dans votre ame un mot de bienveillance et de sympathie, tout au moins pour les efforts du réforma-

teur ! La théorie de Fourier ne vous a montré, suivant votre cynique langage, que *bêtise* et *infamie*. Cette admirable combinaison de moyens à la fois si neufs et si simples pour un bonheur auquel il ne serait permis à aucun être d'échapper; cette grande et sainte harmonie, la première religion qui rattache véritablement l'homme au créateur par toutes les aspirations de son être, qui déracine de son cœur jusqu'à la possibilité de l'athéisme, cette sublime utopie n'a offert à votre imagination que *bêtise* et *infamie!* .... Non, non, Monsieur, je ne saurais croire.... la passion vous aveugle, ou plutôt vous blasphêmez ce que vous ne connaissez pas.

Prouver à tous la vérité de cette conclusion, tel est le but que je me propose dans cette brochure, que l'amour de la vérité m'a seul déterminé à entreprendre. L'auteur sera lui-même mon plus puissant auxiliaire dans cette lutte inégale ; car malgré son immense talent, il a donné contre lui, sans le savoir, aux petits et aux simples, des armes qui l'atteindront d'autant plus sûrement que sa passion le livre sans défense à leurs coups.

Je déclare ici, tout d'abord, que je ne connais ni M. Considérant ni aucun autre membre de l'école

sociétaire; c'est en lisant et en réfléchissant seul que j'ai acquis, je ne dirai pas une conviction profonde, mes études n'ayant pas été assez complètes pour produire en moi ce résultat, et d'ailleurs l'expérimentation pouvant seule à mes yeux sanctionner définitivement la théorie de Fourier, mais du moins la sympathie la plus vive et le respect le plus profond pour cette doctrine, dont le but est si grand et si généreux, les moyens si merveilleux à la fois, si simples et si faciles. Et je dois ajouter qu'il me semble difficile que l'étude attentive et impartiale de ce système ne produise pas un résultat analogue dans l'esprit de tout homme sérieux et raisonnable.

Des attaques contre Fourier répandues dans les *mémoires sur la propriété*, deux parts peuvent être faites : l'une et la plus longue, je le dis à la honte de l'auteur, est celle des injures; l'autre se compose d'un corps d'objections plus ou moins fondées contre la doctrine. Je m'abstiendrai de répondre à la première partie, parce que l'on ne saurait résister à l'injure que par l'injure, et que je regarde cette arme comme indigne d'un homme qui croit défendre la vérité.

La seconde partie, celle des objections, me pré-

occupera donc uniquement. Or, c'est à la fin de son *second mémoire* que l'auteur a réuni le plus grand nombre de ces objections. Là, il semble procéder *ex professo* à une réfutation explicite des bases et des résultats de la *théorie sociétaire*. Ce sera surtout à cet ensemble que je répondrai, en m'efforçant d'y rattacher les objections répandues dans le premier mémoire.

Mais que le lecteur ne s'attende à retrouver dans cet écrit ni la profondeur métaphysique, ni la dialectique serrée et puissante, ni surtout le style merveilleux de souplesse, d'élégance et d'énergie que possède mon adversaire. C'est toujours par le côté vulgaire et pratique que je présenterai mes raisons. Je ne suis, moi, ni savant, ni spirituel; un saint respect m'a tenu toujours éloigné de la psycologie et de l'algèbre. Semblable au berger de l'Écriture qui se présente au combat contre le géant avec une houlette et quelques pierres, moi je n'ai d'autre arme contre mes puissants ennemis, que le bon sens. Je me contenterai de dire tant bien que mal ce que je crois juste et vrai, et je n'ambitionnerai d'autre gloire que celle *d'avoir raison.*

Avant de terminer son second mémoire, l'auteur veut livrer une bataille décisive à la théorie de Fourier qu'il rencontre sans cesse sur sa route. Il prélude à l'attaque en ces termes :

« Les économistes, interrogés à leur tour, proposent d'associer le capital et le travail. Vous savez, Monsieur, ce que cela signifie : pour peu qu'on presse la doctrine, on s'aperçoit bientôt qu'il s'agit là d'absorber la propriété, non plus dans une communauté, mais dans une commandite générale et indissoluble. En sorte que la condition du propriétaire ne différerait plus de celle de l'ouvrier que par un plus gros traitement. Ce système avec des accessoires particuliers et quelques embellissements, est la pensée même du phalanstère. »

Disons, pour rétablir l'axiôme fouriériste, dans son exactitude qu'aux deux titres d'association cités ici, le réformateur ajoute *le talent.*

Cette formule dont la largeur et la fécondité ont été reconnues et proclamées par les adversaires même de la théorie sociétaire; cette formule a, par rapport à l'auteur, l'irrémissible tort de ruiner de fond en comble son utopie d'égalité absolue en établissant pour chaque homme des droits proportionnels à son *capital*, à son *travail* et à son

talent. Aussi consacre-t-il à la réfutation de ladite formule plusieurs chapitres de son premier mémoire.

Commençons par examiner ces chapitres.

Dès l'abord, l'auteur a peine à contenir son indignation, et il déclare, ex abrupto, que *la proposition fouriériste est fausse, absurde, injuste, contradictoire, hostile à la liberté, fautrice de tyrannie; anti-sociale*, etc.

Tout doux, mon maître....Mettez des bornes à votre exubérante fécondité d'épithètes; songez que vous n'avez encore rien prouvé, et que c'est débuter avec moins de calme et de raison qu'il ne convient à un philosophe, que de commencer par accabler d'injures son adversaire.

« Et d'abord, dit l'auteur, le capital doit être rayé des éléments de la rétribution. Les fouriéristes ne reconnaissant que le travail pour principe de la propriété, l'usufruitier qui fait cultiver son champ par un autre, perd ses droits de propriétaire à mesure que le cultivateur les acquiert par le travail qui fait fructifier le fonds. »

Nous n'examinerons pas si l'organisation sociétaire, par cela même qu'elle fait un travailleur de chaque homme, de chaque citoyen de la pha-

lange, ne change pas complètement la question même, au point de vue métaphysique; mais nous bornant aux solutions pratiques et d'une application générale, nous répondrons que la propriété, soit qu'elle dérive de *l'occupation* ou *du travail*, ou de tous les deux à la fois, est un fait positif et inhérent à l'humanité actuelle; c'est une nécessité sociale qu'on ne saurait briser violemment, sans la plus sanglante et la plus impossible des révolutions. Que la société s'achemine d'elle-même vers l'extinction de la propriété, l'auteur le pense, et nous le lui accorderons volontiers, quoique un peu gratuitement, pourvu qu'il admette, de son côté, que le but est encore à quelques siècles de nous, et que cette perspective ne change et ne changera en rien, d'ici à bien des années, hélas, la situation présente des hommes et des choses; et que la propriété grande ou petite n'en reste pas moins abusive, despotique et jalouse : les récents propriétaires renchérissent même d'ordinaire sur les anciens, sous ce rapport.

Allons plus avant. Quel est le but suprême et définitif que poursuit l'auteur par l'abolition de la propriété?... N'est-ce pas de faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme, et d'assurer

à chaque individu un droit personnel au travail et aux produits sociaux. Mais ce but se trouve pleinement atteint par la théorie de Fourier ; et l'auteur en convient lui-même, lorsqu'il dit ailleurs, qu'au phalanstère les pauvres jouissent d'un *droit à la terre et au travail*. A quoi tend en effet cette absorption de la propriété particulière dans une association générale, sinon à remplacer le droit individuel par le droit social ; à faire des éléments de la richesse, capital, travail et talent, la propriété de tous sans acception de personnes. Il est vrai que Fourier ne porte pas, dans la distribution du dividende, cette égalité mathémathique que réclame l'auteur ; mais c'est précisément là que gît le sophisme : voilà où le but est dépassé, et toutes les lois de la nature méconnues et violées, c'est là le lit de Procuste, sur lequel tous les niveleurs veulent étendre la société : l'égalité absolue !... Mais où donc est-elle dans la nature ?... Y a-t-il deux êtres qui soient égaux en forme, en puissance, en action ?........ Comment la concevoir surtout dans la société humaine, composée d'éléments si inégaux !...

J'espère montrer tout-à l'heure, combien l'auteur, quoique je le regarde comme le dogmatique

Je demanderai à l'auteur, s'il pense qu'on ait tenu compte, dans ce calcul, des travaux de l'intelligence dont le champ est évidemment illimité, et qui sont bien aussi, je l'imagine, une partie du labeur social; et si, d'autre part, on a embrassé, dans la classe des *individus valides*, les femmes, les vieillards, les enfants, les très faibles, les très forts, et de plus les poètes, les philosophes, les orateurs, les artistes, etc., etc. Il est bien visible qu'il n'y a aucune assimilation possible, quant à la durée du travail, entre toutes ces catégories d'ouvriers, et ce que l'auteur appelle des individus valides.

Je soutiens donc jusqu'à preuve contraire : 1° que l'égalité mathématique des tâches est impossible; 2° qu'elle serait souverainement injuste; j'en vais donner de nouvelles raisons.

L'auteur paraît envisager constamment les travaux exécutés dans la société humaine comme une exploitation identique, simple et surtout matérielle, où la part de chacun puisse être rigoureusement tracée. Mais il s'en faut de beaucoup que le temps soit la seule idée catégorique qui doive entrer dans l'appréciation des divers genres de travaux. Comment ne tiendrait-on pas compte, en

la difficulté particulière à telle ou telle de la répugnance ou du charme qui lui ent, des effets morbides ou hygiéniques ıtraîne, et surtout de son degré d'impor- r rapport à la chose publique; puis, dans particulier de fonctions, du courage et sse qu'y apporte chaque travailleur *.

ant qu'associés, dit l'auteur, les travail- ont égaux, et il implique contradiction ın soit payé plus que l'autre. »

: en droits, je l'accorde; mais non en e, mais non en mérite, et non plus par nt en récompense. J'entends par égalité de ı possibilité égale pour tous de travailler, velopper par l'éducation, et de pouvoir er, sans obstacle de la part de la société,

un exemple entre mille : De deux médecins ı même quartier, l'un, inférieur en mérite ou ion, n'est jamais appelé, et ne peut, malgré sa nté, accomplir sa tâche. L'autre aimé et es- le jour et la nuit. Quelle similitude à établir compense de ces deux médecins? Contrain- à la confiance, d'une part; ou de l'autre, im- ıus despotiquement des bornes au zèle du ı à la reconnaissance de ses clients?...

tout. Je m'explique : En dehors du cercle que la nécessité trace autour de chaque homme, pour la conservation et l'entretien de sa vie, il en existe un autre plus vaste, dont la société forme aussi les limites, et qui s'adresse à un ordre de besoins moins impérieux, mais dont la satisfaction constitue la portion la plus essentielle du bonheur pour l'individu et pour la société. Or, c'est dans ce dernier cercle qu'il faut laisser à l'individualisme tout son développement, toute sa faculté d'acquisition par le travail, sous peine de briser tous les ressorts de l'ame humaine, moins celui de la faim.

La conséquence pratique de ceci est : 1° qu'il ne faut pas qu'un homme soit privé des moyens de travail en aucun genre ; qu'il faut surtout que sa coopération à la production du nécessaire lui soit garantie par un pacte fondamental, et que sa vie ne dépende ni du caprice de l'homme, ni des chances du hasard ; 2° que au-delà de ces limites, il faut permettre et ouvrir à l'intelligence et à l'activité le plus libre essor * Or, tel est le double

* L'auteur, comme à son insu, vient abonder lui-même dans mon sens, lorsqu'il dit : « Dans l'imprimerie, où les travailleurs sont d'ordinaire à leurs pièces, l'ouvrier compositeur reçoit tant par mille de lettres composées,

but poursuivi et atteint par Fourier: nous le montrerons jusqu'à l'évidence.

Arrivons à la troisième partie de la proposition sociétaire, *à chacun selon son talent*, que l'auteur combat en cherchant à établir celle qui lui est diamétralement opposée.

Ce chapitre me paraît une véritable gageure

le pressier tant par mille de feuilles imprimées. Là, comme ailleurs, on rencontre des inégalités de talent et d'habileté. Lorsqu'on ne redoute pas la CALENCE, c'est-à-dire le chômage, que le tirage et la lettre ne manquent pas, chacun est libre de s'abandonner à son ardeur, et de déployer la puissance de ses facultés : alors celui qui fait plus, gagne plus ; celui qui fait moins gagne moins. L'ouvrage commence-t-il à devenir rare? compositeurs et pressiers se partagent le labeur; tout accapareur est détesté à l'égal d'un voleur ou d'un traître. »

Il y a ici la délimitation précise, quoique dans un même ordre de fonctions et de circonstances, de deux modes du travail dont je parle (condition et combat). Le cas de la nécessité où l'égalité est imposée par la force des choses, et celui de la surabondance du travail où chacun peut s'abandonner à son ardeur. Fourier ne demande pas autre chose.

contre le bon sens, mais en même temps un chef-d'œuvre de finesse et d'entortillage.

L'auteur y emploie successivement avec une égale habileté, la métaphysique et l'algèbre, l'ironie et l'exemple. Tantôt il fait des distinctions d'une subtilité décourageante; tantôt il pose en face l'un de l'autre l'homme de talent et la société, et les fait agir à sa guise comme deux marionnettes. Puis il sabre en passant tous les économistes présents et passés, et traite l'illustre Say ni plus ni moins que comme un méchant écolier qui ne sait pas les premières lignes de sa leçon. Mais le plus souvent il se contente d'affirmer avec une audace inouie; son aplomb est renversant; rien ne le trouble, rien ne l'arrête; ce qui pour les autres égalitaires est un insurmontable embarras, n'est pas même une objection pour lui; et son intrépidité s'accroît, comme celle du tigre en proportion même des difficultés de sa position et du nombre de ses ennemis.

Vains efforts ! la vérité, comme un trait fatal, demeure attachée à son flanc et le suit partout: *hæret infixus lateri lethalis arundo*. Sans cesse, et à travers tous les sophismes dont il cherche à l'obscurcir, elle brille de son éclat immortel; et

nous osons soutenir qu'il n'y a pas, dans les quinze à vingt pages dont se compose le chapitre de l'auteur, un seul argument, qui puisse supporter le regard calme et impartial de la raison.

On comprendra facilement toutefois, que je ne saurais reproduire ici les quinze pages en entier. Il est presque impossible d'analyser avec méthode toute la série du raisonnement : la liaison en est obscure ; quelquefois même n'existe pas. Je me contenterai donc de citer et de combattre quelques-unes des idées qui sont comme les colonnes de tout l'édifice.

« Chose singulière, s'écrie l'auteur, après un préambule adroit et ingénieux, ce qui a tant effarouché les esprits, n'est pas une objection ; (il sagit de l'inégalité des facultés) c'est la condition même de l'égalité. L'inégalité de nature condition de l'égalité des fortnnes !.... quel paradoxe ! Je répète mon assertion, afin qu'on ne pense pas que je me méprenne : l'inégalité des faeultés est la condition *sine quâ non* de l'égalité des fortunes. »

Vit-on jamais affirmation aussi hardie d'une proposition qui répugne si fort au bon sens ? Ce serait envérité à fermer le livre avec mépris si l'auteur n'avait auparavant fait ses preuves d'ha-

bileté et de logique; hâtons nous donc d'arriver à la démonstration.

« Tout travailleur est censé capable, dit l'auteur, de l'œuvre dont il est chargé, ou pour m'exprimer comme le vulgaire, tout artisan doit savoir son métier. L'ouvrier suffisant à son ouvrage, il y a équation entre la fonction et le fonctionnaire. »

Ce qui veut dire, en expliquant cette pensée par les développements même de l'auteur, que les poètes sont créés pour faire des vers, comme les maçons pour bâtir, les tailleurs pour habiller, etc., et que la nature ayant dispensé les aptitudes en proportion avec les besoins sociaux, il suffit que chacun s'acquitte de la tâche spéciale pour laquelle il est organisé, pour qu'il mérite également de la société.

Sans chercher à méconnaître ce que cette manière d'envisager les fonctions sociales a de séduisant au point de vue du calcul psycologique, je me bornerai à constater ici, quant à l'objet de la discussion présente, une lacune capitale.

L'auteur, en établissant que chaque travailleur suffit à sa fonction, semble ne pas songer qu'il s'agit surtout, dans la proposition fouriériste, de l'inégalité relative de deux travailleurs ou de

deux produits, dans un même ordre de fonctions : par exemple, de deux médecins ou de deux orateurs ; de deux tableaux, de deux livres, de deux paires de bottes, etc.

Envisagée de ce point de vue, la pensée de l'auteur devient, quant à la question, un non sens. L'ouvrier médiocre suffit moins à sa tâche que l'ouvrier habile; l'ouvrier supérieur y suffit plus que l'ouvrier habile ; et c'est précisément dans l'appréciation de ces degrés de *plus* et de *moins*, que gît toute la question de l'inégalité des talents.

Or, dans tout le cours de sa démonstration, l'auteur n'a pas une seule fois abordé cette face des choses, en sorte que toute sa polémique se trouve ruinée par le fait seul de cette omission.

Il commet donc une pétition de principe évidente, lorsqu'il dit un peu plus loin : « En traitant de l'élément du travail, j'ai fait voir comment, dans un même genre de services productifs, la capacité de fournir une tâche sociale étant donnée à tous, l'inégalité des forces individuelles ne peut fonder aucune inégalité de rétribution. »

Il est bien clair, par ce que nous venons de dire, que l'auteur n'a rien prouvé de ce qu'il avance, et quant au rêve de l'égalité des tâches, je pense

que le lecteur est fixé sur le cas qu'il doit en faire.

« Toute la question, ajoute-t-il, se réduit donc à prouver que les fonctions sont égales entre elles, comme, dans une même fonction, les travailleurs sont égaux entre eux. »

L'auteur ne prouvera pas mieux cette seconde proposition qu'il n'a prouvé la première. Les fonctions ne sont point égales sous un double rapport : 1° eu égard à la société, elles sont plus ou moins nécessaires, plus ou moins utiles, plus ou moins frivoles ; 2° eu égard aux travailleurs, elles sont plus ou moins pénibles, plus ou moins attrayantes ; elles exigent plus ou moins de courage, d'application, de persévérance, de dévouement, etc.

Afin d'établir l'égalité des fonctions, l'auteur s'efforce de démontrer celle des produits. Car, il ne s'agit pas de l'opinion qu'on peut concevoir du mérite de tel ou tel fonctionnaire, mais de la valeur échangeable de son œuvre. C'est donc la loi des échanges qu'il faut trouver et déterminer plutôt que la valeur psycologique des capacités.

« Le commerce, dit-il, est l'échange des valeurs égales ; car si les valeurs ne sont pas égales, et que le contractant lésé s'en aperçoive, il ne con-

sentira pas à l'échange ; et il ne se fera point de commerce. »

L'égalité des échanges peut résulter, soit d'une parité complète entre les valeurs échangées, soit de l'accumulation des valeurs d'un ordre inférieur. Ainsi, l'on établit l'équilibre dans une pesée, en plaçant, dans un des bassins de la balance, un certain nombre d'objets dont la somme équivaut au poids placé dans l'autre bassin. C'est là une vérité digne de M. de Lapalisse ; si l'auteur entend autrement l'égalité des échanges, il lui reste à s'expliquer et à prouver.

« Le commerce n'existe qu'entre hommes libres : partout ailleurs il peut y avoir transaction accomplie avec violence ou fraude : il n'y a pas commerce. »

« *Est libre*, l'homme qui jouit de sa raison et de ses facultés ; qui n'est ni aveuglé par la passion, ni contraint ou empêché par la crainte, ni déçu par une fausse opinion. »

Autant valait dire tout de suite, *l'homme parfait*.

Voilà du reste une définition de la liberté, telle que la pauvre humanité pourrait bien courir encore pendant quelques millions d'années sans

l'atteindre. D'ici là, pas de commerce !.......

« Rendez aux hommes la liberté, ajoûte l'auteur un peu plus loin ; éclairez leur intelligence, afin qu'ils connaissent le sens de leurs contrats, et vous verrez la plus parfaite égalité présider à leurs échanges, sans aucune considération pour la supériorité des talents et des lumières. » Ce qui revient à dire : Faites tous les hommes égaux en intelligence, en lumières acquises, en sentiment du beau, en goûts et en instincts, etc., et alors ils n'auront plus qu'une règle unique d'appréciation des choses. L'auteur a évidemment oublié l'aphorisme virgilien : *trahit sua quemque voluptas*.

Mais si tous les produits sont égaux entre eux, quelle est leur valeur absolue, quel est le principe unique qu'il faut substituer à toutes les appréciations individuelles ou générales de goût et de convention? Ici, nous entrons dans le domaine d'une nouvelle science. La loi suprême des échanges, cette philosophie du commerce, c'est à l'économie politique que l'auteur va la demander. Que dis-je, *demander !* ne le pensez pas, lecteur ; l'auteur des *Mémoires* a trop d'indépendance au cœur pour devoir quelque chose à un autre, pour se ranger sous un drapeau quelconque. Il se désa-

vouerait lui-même plutôt que de ressembler à qui que ce fût au monde. Il entre dans l'économie politique, mais c'est pour la démolir de fond en comble, et la refaire à sa guise. Tous les économistes sont des ignorants qui *en fait de socialisme, ne sortent du niais que pour tomber dans l'absurde;* et le patriarche de l'école, le *trismégiste Say*, comme il l'appelle, *ignorait* même *ce que c'est qu'une science; ou plutôt, ne savait pas ce dont il se mêlait de parler.*

Jugez-en plutôt. B. Say a osé soutenir que la valeur des choses commercialement parlant, variait sans cesse suivant les temps, les lieux, les goûts, les usages, les circonstances, etc. Quelle bévue!...

Ecoutons l'auteur rétablir en se jouant les bases de la science.

« Combien de clous valent une paire de sabots? Si nous pouvions résoudre cet effrayant problème, nous aurions la clé du système social que l'humanité cherche depuis six mille ans. Devant ce problème, l'économiste se confond et recule; le paysan qui ne sait ni lire ni écrire répond sans broncher : autant qu'on en peut faire dans le même temps et avec la même dépense. »

« La valeur absolue d'une chose est donc ce

qu'elle coûte de temps et de dépense : combien vaut un diamant qui n'a coûté que d'être ramassé sur le sable? — Rien, ce n'est pas un produit de l'homme. — Combien vaudra-t-il quand il aura été taillé et monté ? — Le temps et les dépenses qu'il aura coûtés à l'ouvrier. — Pourquoi donc se vend-il si cher ? — parce que les hommes ne sont pas libres. La société diot régler les échanges et la distribution des choses les plus rares, comme celle des choses les plus communes, de façon que chacun puisse y prétendre et en jouir. — Qu'est-ce donc que la valeur d'opinion ? — un mensonge, une injustice, un vol. »

En ce moment si je me trouvais près de l'auteur, et que je ne craignisse pas d'exciter trop violemment son courroux, je me pencherais à son oreille, et je lui demanderais bien doucement s'il croit à un seul mot de tout ce qu'il vient de dire. Le témoignage de sa conviction serait à coup sûr l'argument le plus puissant qu'il pût présenter sur sa théorie des valeurs. Un objet ne vaut que ce qu'il a coûté de temps et de dépenses ! Ainsi un faux diamant vaudrait plus qu'un vrai ; car la main d'œuvre y est plus considérable. Ainsi il est absurde e préférer une agathe à un caillou, et n'est pas



libre celui qui échangera vingt bouteilles de vin de Surène contre une seule de Chambertin !...

Ainsi nulle différence de valeur commerciale entre un tableau du Titien et une enseigne de cabaret, barbouillée dans le même espace de temps et avec des frais égaux de toile et de couleur ; la statue du gladiateur vaut tout juste autant que cinquante ou cent moellons charriés, fendus et empilés dans un temps et avec des frais égaux à ceux qu'a coûtés la création du chef-d'œuvre.

La plus belle ode de Lamartine n'atteindra jamais le prix d'une charretée de légumes, etc.

Pour échapper autant que possible à l'absurdité des conséquences renfermées dans son principe, l'auteur prétend que tout ouvrage sortant des mains de l'homme, comparé à la matière brute dont il est formé, est d'un prix inestimable ; *et qu'à cet égard la distance est aussi grande entre une paire de sabots et un tronc de noyer, qu'entre une statue de Scopas et un bloc de marbre*. Nouveau sophisme dont le bon sens fait facilement justice. A qui donc l'auteur espère-t-il persuader des opinions semblables ? Il prétend que si les hommes étaient libres et éclairés, ils ne paieraient pas plus un produit que l'autre ; et dans ce dernier exemple, ce sont préci-

sément les gens instruits, et dont le goût est cultivé, qui désavoûraient le plus hautement ces doctrines. L'auteur, afin d'assurer la réalisation de ses principes économiques, n'aurait plus qu'une chose à changer, savoir : la nature humaine.

« Jusqu'ici, dit l'auteur, j'ai donné la raison négative de l'égalité des salaires entre toutes les capacités; je vais maintenant en donner la raison directe et positive. »

Alors commence une longue analyse de quelques passages de B. Say sur les frais plus grands qu'entraîne l'acquisition des connaissances nécessaires aux professions libérales. *La société fait plus pour l'éducation de cet ordre de fonctionnaires, donc ils lui doivent plus.* On le voit, c'est toujours le même sophisme. L'auteur veut absolument discuter l'inégalité des fonctions quand il s'agit de celle des capacités. Voici, du reste, en quels termes il résume toute sa polémique contre l'économiste.

« De même que la création de tout instrument de production est le résultat d'une force collective, de même aussi le talent et la sience dans un homme sont le produit de l'intelligence universelle et d'une science générale, lentement accumulée

par une multitude de maîtres, et moyennant le secours d'une multitude d'industries inférieures.»

L'auteur confond deux choses fort distinctes, la capacité naturelle, et le talent acquis. La faculté supérieure qui place un homme au-dessus des autres, est avant tout un don de Dieu, dont la production n'a rien coûté à la société. Il ne faut pas plus de dépenses pour former un Dupuytren que pour former le plus obscur docteur de la faculté; pas plus pour un Mozart que pour un ménétrier de village, et souvent moins. Ainsi en est-il pour les supériorités de tout genre. Ces vérités nous paraissent palpables.

Il semblerait, à entendre l'auteur, que c'est par une sorte de tolérance de la part de la société, qu'il est permis aux supériorités dans les arts de se développer et de s'affranchir de la tâche commune.

« On raconte, dit-il, qu'une célèbre cantatrice ayant demandé à l'impératrice de Russie Catherine II, 20,000 roubles. C'est plus que je ne donne à mes feld-Maréchaux, dit Catherine. — Votre majesté, répliqua l'autre, n'a qu'à faire chanter ses feld-maréchaux. »

« Si la France, plus puissante que Catherine II

disait à Rachel : Vous jouerez pour 100 louis, ou vous filerez du coton ; à Duprez : Vous chanterez pour 2,400 fr., ou vous irez à la vigne ; pense-t-on que la tragédienne Rachel et le chanteur Duprez abandonnassent le théâtre ? ils s'en repentiraient les premiers. »

Bien décidément la société se résume pour l'auteur, dans une ferme et une filature. Je demanderai néanmoins la permission de lui faire ici deux questions : 1° Pense-t-il qu'il serait juste de mettre Rachel au taux de la dernière figurante de théâtre ? et c'est là la conséquence forcée de sa doctrine ; 2° le talent de cette jeune actrice, grande tragédienne à dix-huit ans, lui paraît-il *un capital accumulé aux dépens de la société* ?

Les idées que j'examine sont fausses à tant de titres, qu'on ne sait en vérité à quel genre de réfutation donner la préférence.

Et d'abord, l'auteur pose face à face la société et l'artiste, comme il ferait de deux hommes. Pour que l'exemple eût l'ombre de raison, il faudrait que le corps social tout entier n'eût qu'une seule manière de sentir et d'apprécier ; que chacun aimât et goûtât les mêmes choses et au même degré. Quoi de plus radicalement faux, dans les

questions d'art surtout! Et l'auteur dira-t-il que cette variété de jugement et de sensation ne constitue qu'une valeur d'opinion mensongère? ne voit il pas au contraire qu'elle émane de la nature même de l'ame hnmaine dans laquelle Dieu a placé une sympathie irrésistible pour le beau, et une diversité d'appréciation qui en multiplie la jouissance?

Mais si, par impossible, la France, unanime sur ce point, adressait aux grands artistes le langage qu'indiquait l'auteur, elle ne ferait autre chose qu'un acte de stupidité dont elle serait la première punie.

L'auteur pense que l'*admiration peut et doit seule payer les supériorités sociales*. Eh, mon Dieu, ôtez du cœur de l'homme l'ambition et le désir insatiable des jouissances, et vous pourrez tout; sinon, comment empêcherez-vous l'homme de talent de faire de son talent même un instrument de spéculation personnelle?

Ceci me conduit à une observation générale qui terminera cette longue et fastidieuse discussion.

L'homme supérieur pourra toujours s'imposer, cela résulte forcément de sa supériorité même; or, comment le pouvant, ne le voudrait-il pas?.....

J'abandonne au lecteur le soin de tirer de tout

ce qui précède une conclusion générale sur l'ensemble des opinions de l'auteur; et je me borne, moi, à en proclamer, avec plus d'assurance et de conviction, la profonde vérité de l'axiôme sociétaire.

A chacun selon son capital, son travail et son talent.

Mais ici se présente la question pratique de la distribution des produits, la pierre d'achoppement de tous les apôtres de l'association et de la communauté, et sur la solution de laquelle l'auteur élève de graves difficultés dans son premier mémoire.

Fourier en a posé ainsi les termes généraux :

au travail, 5 douzièmes
au talent, 4 —
au capital, 3 —

on voit d'un coup d'œil tout ce que renferme de moral et d'humanitaire cette simple formule. Le *travail* y obtient la plus large part; le travail, l'élément constitutif de la société, la propriété de tous : puis le *talent*, destiné à devenir aussi la propriété de tous par les bienfaits d'une éducation gratuite et complète, et par une organisation nouvelle des fonctions sociales; enfin le *capital*

représentant le travail passé et ses droits inaliénables.

Mais, comment appliquer aux individus ces principes généraux? comment réaliser dans le détail cette utopie de chiffres?

Quant au *capital* et au *travail*, rien n'est plus aisé; le titre des actions sur le fonds social, d'une part, et la durée des séances laborieuses, de l'autre, offrent une base de calcul sûre et facile. Pour ce qui regarde le *talent*, il y a difficulté réelle; disons-le, difficulté insoluble partout ailleurs que dans le phalanstère.

Pourra-t-on en effet, et c'est là l'objection de l'auteur, établir la *métrique des capacités* et partant des récompenses?... pourra-t-on déterminer équitablement les degrés de cette hiérarchie des intelligences qui se manifeste avec des caractères si mobiles et si variés partout où s'exerce l'activité de l'esprit humain.

Remarquons d'abord qu'il s'agit ici moins de l'appréciation psychologique des capacités, que des produits de ces capacités par rapport à l'intérêt public; ce n'est pas le talent qu'il faut juger, ce sont les œuvres : *à fructibus eorum, cognoscetis eos*.

Dans l'infinie variété des fonctions intellectuelles et physiques, dont se compose la vie sociale, toute supériorité naturelle ou acquise se traduit sensiblement par un fait appréciable à un plus ou moins grand nombre d'hommes (et ce nombre sera en rapport avec le caractère d'utilité plus ou moins général du produit pour la société). Or, sans contestation, ces juges légitimes du talent, qui seront-ils, sinon ceux-mêmes, qui, doués d'une aptitude semblable, quoiqu'à des degrés différents, connaissent par science et par pratique la limite précise qui sépare l'ordinaire de l'excellent; qui savent déterminer nettement la part des difficultés vaincues, de l'énergie de la volonté et des dispositions naturelles?

Mais si nous introduisons cette donnée si simple et si vraie dans une organisation sociale, où tous les hommes se trouveront, selon la nature et la variété de leurs aptitudes et de leurs instincts, affiliés à des groupes de travailleurs unis du double lien de la sympathie et de *l'intérêt;* si nous observons surtout que chacun, grâce à la variété même de ses facultés, appartiendra à la fois à plusieurs groupes, ouvrier vulgaire dans l'un, le premier dans un autre : nous comprendrons sur-le-



champ quelle garantie de lumières d'indépendance et d'équité, offrira à chacun et à la société le mode de l'élection et du suffrage, appliqué à l'appréciation des œuvres et à la formation de la hiérarchie sociale.

Le réformateur a donc véritablement résolu le point difficile et capital de la question, en établissant que le principe de l'élection, introduit dans chaque spécialité, donnerait le moyen le plus sûr de reconnaître et de récompenser équitablement le talent individuel *.

Ajoutons qu'il y a de grands et nombreux travaux qui ne peuvent être estimés à la durée du labeur ou à la quantité du produit : telles sont les

* L'auteur, dans une note où il ajoute la raillerie à la critique, prétend que le *système de l'élection est une imitation du régime constitutionnel.* Il y a peu de logique et de vérité dans cette insinuation. Disons, au contraire, que le gouvernement constitutionnel, fusion des trois principes, monarchique, aristocratique et démocratique, a emprunté, à la démocratie, le mode du vote et de l'élection qui en est l'élément constitutif. — Que réclament les démocrates de tous les temps ? — Le vote universel. — Quel est le rouage unique qu'ils veulent introduire dans toutes les parties du mécanisme gouvernemental ? — L'élection.

recherches scientifiques, les études d'art et de littérature, etc. C'est encore sur les membres de l'association que l'attrait, c'est-à-dire la vocation, portera à ces genres d'occupations, et que les suffrages de leurs concitoyens encourageront à s'y dévouer, que tombera cette portion du dividende social affecté au *talent;* mais là aussi l'opinion publique doit être le seul juge légitime des questions de rang et de chiffres. Ajoutons, enfin, pour embrasser tous les éléments principaux de la solution du problème, que dans l'organisation fouriériste les travaux de tout ordre devenus, par le fait même de l'assoeiation, fonctions publiques, forment trois catégories distinctes, établissant, entre les fonctions, des degrés différents de récompenses et d'honneur, savoir : *travaux nécessaires, travaux utiles et travaux agréables.* Cette seule classification porte déjà en elle-même un élément à la fois neuf, vrai et éminemment pratique de la répartition des produits.

Je me bornerai à ces indications sommaires sur un sujet qui appellerait d'immenses développements; j'ai voulu seulement faire entrevoir que la doctrine sociétaire renferme des moyens particuliers de féconder et d'appliquer l'axiôme fonda-

mental, *à chacun selon son talent*, et que le principe de l'élection et du suffrage, le seul moyen après tout d'asseoir sur l'égalité des droits une hiérarchie quelconque, puise un caractère nouveau de vie et de certitude pratique dans sa connexion avec l'ensemble des éléments d'organisation, découverts par le génie de Fourier.

Quelques mots encore au sujet d'une observation satirique de l'auteur, relative à la propriété littéraire.

Voici les paroles-mêmes dont il s'agit :

« Sans la douane, la propriété littéraire n'est « rien, et nos faméliques auteurs sont frustrés dans « leurs espérances. Car vous ne supposez pas avec « le bonhomme *Fourier*, que la propriété littéraire « s'exerce à la Chine au profit d'un auteur français, « et qu'une ode de Lamartine, vendue aux quatre « coins du globe avec privilège, rapporte à son au- « teur des millions. »

Ce n'est point ainsi que le *bonhomme* entend la question, et il est facile de ridiculiser des idées que l'on présente sous un jour étroit et faux. Il me suffira de rétablir les faits pour répondre.

La propriété littéraire dans le système de Fourier est remplacée par une récompense nationale,

au moyen de laquelle le livre devient propriété de tous. Or, il est facile de comprendre que l'admiration, et par suite la récompense du chef-d'œuvre, ne se renfermera pas dans les limites du phalanstère qui l'aura vu naître, et que toutes les communes et toutes les provinces de l'empire qui parlent la même langue, s'empresseront de payer leur tribut à l'artiste, non seulement par ce sentiment naturel d'estime et d'admiration pour le beau que Dieu a mis dans notre cœur, mais encore par une considération d'intérêt bien entendu, qui portera chaque commune à assurer à ses propres citoyens cet avantage, en l'accordant généreusement aux autres.

Mais que sera-ce si, au lieu d'un livre, il s'agit d'une découverte dont les bienfaits s'étendront à toute l'Europe, à toute la surface du globe, comme celle des machines à vapeur, par exemple ; alors il n'est point douteux que toutes les nations reconnaissantes ne s'empressent de concourir à acquitter la dette que le genre humain tout entier aura contractée envers l'homme de génie.

Je doute que jamais économiste ou réformateur ait décidé la question de la propriété littéraire d'une manière plus simple et plus magnifique.

Enfin, avant de passer outre, et au risque de paraître à quelques-uns chicaner sur les mots, je dirai de plus que l'association au triple titre de *capital*, *travail* et *talent*, malgré son incontestable supériorité sur toutes celles qui ont été formulées jusqu'à ce jour, n'est pas encore *la pensée même*, la pensée génératrice du phalanstère. Non, ce n'est pas dans les éléments en quelque sorte extérieurs de la sociabilité humaine, que Fourier a cherché le point de départ, le moteur premier de tout le mouvement social; au fond du cœur même de l'individu est placé le vrai ressort de son activité, je veux dire l'attrait, la passion. C'est par la découverte de la grande loi de l'attraction passionnelle sans laquelle toute association, tout mouvement régulier est impossible, découverte dont Fourier revendique toute la gloire; c'est, dis-je, par l'attraction passionnelle que les hommes pourront faire converger vers l'unité les efforts et les intérêts individuels : car combiner les capitaux, le travail et même le talent était peu de chose si on laissait vivre sur soi-même comme par le passé, ou plutôt si on ne maîtrisait pas l'éternel brandon de discorde de *l'individualisme*; si l'on ne faisait de l'égoïsme ce dissolvant de tou-

tes les sociétés passées et présentes, l'instrument même du l'union, le ciment du nouvel édifice.

Ainsi, c'est dans ce que l'auteur nomme *quelques embellissements particuliers*, dans ce qu'il regarde comme des *accessoires*, qu'il faut chercher la base de l'édifice fouriériste, et je le déclare, en dépit de ses opinions sur la propriété, la base de toute société. Je m'étonne qu'il ne s'en soit pas aperçu :

« Mais il est clair, continue-t-il, que si l'inégalité des conditions est un des attributs de la propriété, elle n'est pas toute la propriété. Ce qui rend la propriété chose *délectable*, comme disait je ne sais plus quel philosophe, c'est la faculté de disposer à volonté non seulement de la valeur de son bien, mais encore de sa nature spécifique; de l'exploiter à son plaisir, de s'y retrancher et de s'y clore, d'en excommunier les humains, comme dirait M. P. Leroux; en un mot, d'en faire tel usage que la passion, l'intérêt, le caprice même, suggèrent. »

A en juger par la complaisance avec laquelle l'auteur développe cette objection, par l'insistance qu'il apporte à la reproduire souvent, il semblerait que c'est là son principal argument contre le fouriérisme; cependant il est plus spécieux



que solide. J'observerai, avant de répondre que c'est au nom des doctrines et des intérêts de la propriété, que l'adversaire le plus radical, le plus acharné de la propriété, qui se soit jamais vu, attaque *l'association;* il se fait l'avocat non seulement des droits positifs, mais encore des caprices des propriétaires, lui, leur fougueux ennemi, pour accabler plus sûrement un système qui proclame avant tout, le respect de la propriété : je signale aux honnêtes gens tout ce qu'il y a de *moral* et de *logique* dans cette manière d'argumenter.....

Mais pour répondre à l'attaque en elle-même; est-il bien vrai que le plaisir le plus doux de la propriété est de pouvoir disposer à fantaisie non pas du *rapport* non pas du *titre* même, mais de la nature spécifique, de la propriété; de pouvoir, s'y retrancher et s'y clore etc.... Je ne sais.... Il me semblerait plutôt, si j'en juge par les données du bon sens, que le plaisir, sinon le plus *doux*, du moins le plus *réel*, le plus *positif* de la propriété, consiste dans la certitude de la possession, et surtout *dans le meilleur rapport possible de ladite propriété*. Quel est l'homme de sens qui, placé dans l'alternative de retirer de sa propriété un profit double, en en partageant l'exploitation

avec des mains sûres et habiles, préférerait se priver d'une partie de son revenu pour caresser sa manie administrative ? Or, il est incontestable que le premier avantage de l'association, envisagée même en dehors des moyens imaginés paa Fourier, sera de *doubler* au moins les produits de toute nature, tout en diminuant les fatigues et les frais de l'exploitation ; il est, je crois, surabondant de démontrer ce résultat, que les plus simples notions d'économie politique rendent évident. Donc, les frais et les fatigues et l'exploitation diminuant, et les produits s'accroissant, l'avantage absolu du propriétaire ressortira de la communauté même de l'exploitation ; je vais plus loin. Si, par impossible, cet égoïsme de propriété était si inconséquent et si jaloux qu'il ne pût céder à la considération de l'intérêt positif, qui, vous le savez, est bien la voix la plus forte qui parle au cœur de l'homme dans les questions matérielles ; si les jouissances de la possession exclusive ne pouvaient être compensées par le plaisir si doux de se sentir nécessaire au bonheur de ses semblables, et de recueillir des bénédictions en place de l'envie, de la haine, qu grondent à la porte du riche (et je tiens cett considération pour décisive) ; si, dis-je, il faut abs

lument donner une proie à cette fureur d'administrer, eh bien! Fourrier trouvera moyen d'utiliser pour le bien public cet élément passionnel, de lui fournir même un aliment plus vaste dans la gestion de la propriété sociale. Par une déduction naturelle de l'axiôme fondamental : *les attractions sont proportionnelles aux destinées*, là où il y aura puissant attrait pour le maniement et la gestion de la propriété, il y a, aux yeux de Fourier, révélation d'une vocation administrative. Que si vous prétendez n'avoir en vue qu'une certaine manie de propriétaire, qui consisterait à ne vouloir supporter d'autre règle que le caprice; qui ne serait *maître chez-lui* qu'au prix de l'isolement et de la sauvagerie, c'est là une misérable considération indigne d'un homme qui rêve le bonheur de l'humanité par l'union des forces et des sentiments; et j'ajoute qu'une telle disposition, résultat évident d'une société d'antagonisme et d'hypocrisie, et où la prospérité de l'un entraîne la ruine de l'autre, ne saurait exister dans un milieu harmonique, où l'homme trouverait jouissance et profit dans la *communion* de ses semblables. Ce qu'il peut y avoir enfin d'inné dans cette fantaisie, bien que je sois loin de l'admettre, trouvera une compensation

surabondante dans les intrigues multipliées qui naîtront incessamment du *mode sériaire*, appliqué à tous les travaux de la vie. L'objection me paraît donc posée sur un sophisme; l'auteur prend l'accessoire pour le principal, un caprice, pour un besoin fondamental; et ne voit pas que ce caprice lui-même est moins une tendance naturelle que *l'effet* d'un certain état social. Toutefois il ajoute : « Qu'est-ce qu'une jouissance en numéraire, une action sur une entreprise agricole ou industrielle, un coupon de grand livre, à côté du charme infini d'être maître dans sa maison et dans son champ, sous sa vigne et sous son figuier ? Beati possidentes ! dit un auteur cité par M. Troplong: en bonne foi, cela peut-il s'appliquer au rentier, qui n'a d'autre possession sous le soleil que le marché, et dans sa poche son argent ? autant vaudrait soutenir qu'une auge est un parc ! »

Il est constant néanmoins que la majorité des fortunes aujourd'hui sont engagées par des spéculations de toute nature, représentées par de actions ou des inscriptions sur l'état. C'est mêm après cette vie de rentiers que soupirent tous ceu qui passent leur vie dans les agitations et l fatigues du commerce et de l'industrie. Et je dout

malgré tout le charme qu'il y a réellement à *se reposer dans sa vigne et sous son figuier*, que beaucoup de propriétaires préférassent ce charme à celui de doubler leur revenu en convertissant leur fortune en actions et en rentes, si ce genre de placement offrait autant de garantie que la propriété foncière. Du moins m'accordera-t-on, je pense, que ce ne seront pas les petits propriétaires qui préféreront les chances du caprice à la certitude d'un accroissement de fortune. Quant aux grands propriétaires, si les avantages positifs de l'exploitation commune, si le cercle immense ouvert par Fourier, à l'activité individuelle sous quelque forme qu'elle se manifeste, ne suffisent pas encore pour compenser les douceurs de la possession exclusive, qui les empêchera de ne placer qu'une partie de leur fortune dans la commandite phalanstérienne, comme ils en usent aujourd'hui à l'égard des chemins de fer, des mines ou des manufactures, et d'acquérir avec le reste, hors des limites du territoire de la phalange, c'est-à-dire à une demi-lieue de leur résidence habituelle, des châteaux, domaines ou chaumières, d'y planter des figuiers et des vignes; de s'y retrancher et de s'y clore, et d'y savourer à longs traits l'égoïsme de la

propriété et de l'isolement, et avec d'autant plus de sécurité que le placement du reste de leur fortune sera pour eux une ressource plus assurée. Si enfin en désespoir de cause, l'auteur prétend que je prends ici un moyen de défense hors de ma cause, et que je dois supposer tous les phalanstères contigus et ne laissant aucun terrain à la merci de la possession individuelle, je répondrai, pour étouffer l'objection jusque dans la gorge de mon adversaire, qu'il ne s'agit pas pour nous dans ce moment de convertir immédiatement tout le territoire de la France en communes sociétaires, mais d'en fonder une première. Or, l'imitation libre étant le seul moyen de conquête dont le fouriérisme reconnaisse la légitimité, il est bien évident que le jour où les phalanstères seront assez contigus pour comprimer tout essor de la propriété morcelée, le triomphe de la doctrine sera depuis longtemps proclamé, et les objections réduites au néant par le fait même. Jusque-là ma réponse conserve toute sa force.

Enfin, l'auteur ajoute en forme de péroraison : « Plaisant projet de réforme ! on ne cesse de déclamer contre la soif de l'or et contre l'individualisme croissant du siècle, et par la plus inconcevable

contradiction, on s'apprête à transformer toutes les propriétés en une seule, la propriété des écus ! »

Ce n'est assurément pas contre le Fouriérisme qu'est dirigée cette ironique invective, cette doctrine étant si loin de prêcher le détachement des richesses et l'amour de la pauvreté, qu'elle regarde au contraire celle-ci comme l'une des principales causes des crimes et des malheurs de ce monde, et qu'elle prétend accroître incessamment le chiffre des fortunes même les plus considérables.

Passons-donc :

« Je dois quelque chose de plus à une théorie qui s'est produite récemment, et avec un peu de bruit sur la propriété ; je veux parler de la théorie de M. Considérant.

« Les Fouriéristes ne sont pas hommes à chercher dans une doctrine ce qui pourrait démentir leur système ; au contraire, leur habitude est de triompher et de chanter victoire toutes les fois qu'un adversaire passe sans les apercevoir ou sans les regarder. Il faut à ces Messieurs des réfutations expresses, afin que, s'ils sont battus, ils aient du moins cette consolation d'amour-propre, d'avoir fait parler d'eux. Eh bien ! que leur vœu soit accompli ! »

Quelque grand sentiment que l'auteur ait de son importance, quelle que soit sa confiance dans un triomphe assuré, il ne saurait prendre impunément le ton d'arrogance et d'insulte, qui respire dans les lignes que je viens de citer. Il n'est permis, en effet à aucun de ceux qui s'occuperont désormais de réforme sociale, de dédaigner à ce point la conception de Fourier; nous verrons même bientôt que, malgré tout le mépris que ses disciples inspirent à l'auteur, il épuisera à les combattre toutes les ressources de sa bilieuse dialectique; et qu'après avoir frappé à coups redoublés, il sortira de la lutte, si peu sûr à ses propres yeux de la victoire, que nous l'entendrons ajouter, en forme de menace, qu'il se propose de réfuter de nouveau et d'une manière plus explicite *la doctrine phalanstérienne.*

Jusqu'au moment où l'auteur aura produit cette triomphante argumentation, il voudra bien nous permettre de regarder les phrases qui précèdent, comme une légère et spirituelle fanfaronnade.

Je continue :

« M. Considérant annonce les plus hautes prétentions à la logique : toujours il procède par majeure, mineure et conclusion; il écrirait volontiers sur son chapeau *Argumentator in barbara.* Mais M

Considérant a trop d'esprit et de promptitude pour être bon logicien; et ce qui le prouve, c'est qu'il paraît avoir pris le syllogisme pour la logique.»

Suit une longue et éloquente diatribe contre le syllogisme, *cet instrument favori du mensonge, cet avocat du crime. Celui qui met en lui sa confiance périra*, s'écrie l'auteur, *et tout vrai philosophe le réprouve*. A quoi bon tant de colère : le syllogisme n'a pas plus en soi la malignité que lui reproche l'auteur, qu'il ne possède la puissance que d'autres lui ont attribuée. Le syllogisme, cet enfant d'un des plus sévères penseurs de l'antiquité, a servi d'instrument, il est vrai, entre les mains des sophistes et des pédants, à d'étranges abus; et Bacon a protesté avec raison contre l'omnipotence de ce tyran de l'école; mais la réaction est achevée depuis longtemps; le syllogisme est devenu la plus inoffensive des armes de la dialectique. Tout le monde sait parfaitement aujourd'hui que le syllogisme est une simple formule, sans valeur intrinsèque; qu'il ne peut qu'en proportion du talent de celui qui l'emploie : il n'est plus pour personne qu'une enveloppe précise et commode du raisonnement; et les philosophes d'un ordre quelconque ne seront jamais repris pour avoir produit une utile

vérité sous la forme syllogistique ou sous tout autre. Allez au fond des choses, jugez l'œuvre en elle-même et ne chicanez pas sur le cadre.

« M. Considérant a donc bâti sur un syllogisme sa théorie de la propriété. Serait-il disposé à mettre le système de Fourier pour enjeu de son argumentation, comme je suis prêt à risquer, sur la réfutation que je vais faire, toute la doctrine de l'égalité? Ce duel serait tout-à-fait dans les mœurs guerrières et chevaleresques de M. Considérant, et le public y gagnerait : car l'un des deux adversaires succombant, on n'en parlerait plus, et il y aurait dans le monde un *aboyeur* de moins. »

Je crois bien que l'auteur hasarderait volontiers sa doctrine de l'égalité, à laquelle j'imagine qu'il ne tient guère; mais je doute que M. Considérant accepte un défi dont les enjeux seraient si inégaux, non plus que la solidarité de l'épithète d'assez mauvais goût d'ailleurs. Mais j'ai hâte de sortir des préambules et des rodomontades.

L'auteur se livre alors à l'examen et à la critique de quelques textes d'un ouvrage de M. Considérant, sur l'origine de la propriété. Il déploie ici sa subtilité habituelle; rien ne tient devant sa dissolvante métaphysique. Il trouve moyen de

vous faire voir mille absurdités dans deux mots ; et une proposition si simple, si précise et si vraie qu'elle soit, comme celle-ci, par exemple : « Tout homme possède légitimement la chose que son travail, son intelligence, ou, plus généralement, son activité crée, » devient entre les mains de l'auteur un tissu de faussetés.

Mais je me garderai bien de mettre le pied dans ce labyrinthe métaphysique, où la subtilité prend si facilement la place de la profondeur ; et selon mon habitude d'envisager seulement les solutions pratiques, je laisse nos deux champions disserter à leur aise sur le capital *collectif ou incréé*, et j'arrive de plain-pied aux conséquences positives que l'auteur prétend tirer de toute cette argumentation.

« Ainsi, dit-il, par la distribution du capital
» collectif, auquel chaque associé a, soit de son
» chef, soit du chef de ses auteurs, un droit d'u-
» sufruit imprescriptible et indivis, il y aura au
» phalanstère comme dans la France de 1841,
» des pauvres et des riches. »

Singulière manière de déduire : de ce que le phalanstère consacre le principe de propriété, l'auteur en conclut sur-le-champ qu'il y aura des

pauvres..... Voilà une conséquence commode.... A ce titre, la propriété serait le seul principe de la richesse. En sorte qu'un ministre avec ses cent mille francs de traitement pourrait être pauvre ; qu'un homme de lettres, gagnant comme M. Scribe, cent cinquante mille francs par an, serait pauvre, et qu'au contraire un laboureur, nourrissant sa femme et ses enfants avec les pommes de terre qu'il fait produire à force de sueurs à son misérable champ, serait riche.

Il s'agit de savoir s'il n'existe pas d'autres sources de richesse que la propriété, et si, quant à cette dernière, à l'aide de ces modifications contre lesquelles l'auteur s'est si violemment élevé tout à-l'heure, Fourier n'a pas trouvé moyen de déplacer complètement la question.

En effet, ce n'est pas en dépouillant les riches, et en brisant violemment le principe de la propriété, principe inné au cœur de l'homme, que le réformateur a attaqué la plaie du paupérisme ; mais en *augmentant* la richesse publique et en *la répartissant plus équitablement* ; de cette manière, les riches restent riches et les pauvres cessent de l'être. Si vous trouvez moyen de tirer cent mille fr. d'une propriété ou d'une industrie qui n'en

rapportait que cinquante, vous pourrez conserver au propriétaire tous ses droits, les accroître même, et de plus, rendre riches ceux qui ne possédaient rien auparavant: toute la question est là. Il faut donc examiner: 1° si par un mode d'exploitation, différent de celui qui est employé aujourd'hui, on peut arriver à réaliser un produit double et triple même, non pas peut-être dans une entreprise spéciale et particulière, mais dans un ensemble d'entreprises, se prêtant un mutuel secours, et étant régies par une seule loi d'intérêt social; 2° si l'association possède des moyens de répartition assez parfaits pour faire tomber le surcroît de richesses, résultant de cette meilleure exploitation, sur ceux à qui il appartient légitimement, c'est-à-dire sur les travailleurs; 3° enfin, s'il n'existe pas en dehors de la propriété, et de son exploitation, des sources de richesses qui pourront devenir, qui deviendront nécessairement par une conséquence du mécanisme sociétaire, le lot de ceux qui ne sont pas riches par la propriété.

Voilà les vrais éléments de la question; ce n'est qu'après les avoir réduits à néant, que l'auteur sera autorisé à conclure qu'il y aura au phalanstère des pauvres et des riches. Que serait-ce si, péné-

trant plus avant dans le mécanisme sociétaire, je montrais que non seulement les pauvres ne seront plus pauvres, en ce sens qu'ils jouiront abondamment de tous les ressources qui constituent le bien-être matériel, mais encore que ces prétendus pauvres seront plus heureux que ne le sont aujourd'hui les riches; — si je montrais toutes les jouissances de l'ame et des arts rendues accessibles à tous par l'éducation: le travail devenant une source non seulement de richesse, mais encore de bonheur; la fusion perpétuelle des classes et des individus par l'égalité des connaissances et des bonnes manières, nouveau résultat de l'éducation commune, par les mariages, par les relations d'amitié, d'occupation et d'intérêt; et la considération se mesurant nécessairement sur le degré d'utilité où chacun serait à la chose publique. Mais je m'arrête; le sujet est s fécond, qu'il demanderait des volumes. Il suff en ce moment qu'il soit bien prouvé que l'auteur tiré une conséquence fausse et calomnieuse d' raisonnement insignifiant; qu'il n'a pas étudi question sous ses véritables faces et qu'en ay à peine envisagé un coin, il a conclu du tout qui n'était pas même vrai de la partie.

J'établis au contraire, moi, qu'il n'y aura

au phalanstère des pauvres et des riches, mais bien des degrés différents de fortune, et j'en donne les raisons nettes et précises : 1° parceque l'association garantira à chacun de ses membres individuellement, homme, femme, enfant et vieillard, un *minimum*, le mettant pour jamais à l'abri de la privation des choses nécessaires à la vie ; 2° parce que l'éducation gratuite créera pour chacun dans le développement de ses facultés, un capital positif et éminemment productif; 3° parce que, dans la distribution du dividende collectif, la part du travail et du talent étant plus grande que celle du capital, et chacun percevant directement sa quote-part, l'accroissement de la richesse publique, résultant des bienfaits de l'association, accroîtra nécessairement la richesse individuelle. De telle sorte que le gain dépassant de beaucoup les dépenses, et le travail étant rendu attrayant par tout ce qui aiguillonne le cœur de l'homme: considération, profit, émulation, dévouement, enthousiasme, il n'y aura plus de pauvres suivant l'acception ordinaire de ce mot, dès l'établissement du phalanstère, et qu'à la seconde ou troisième génération, chacun y sera devenu riche au triple titre du *capital, travail et talent.*

Je vais faire ressortir encore la légèreté et

l'incohérence de certaines expressions de la tirade dont je viens de réfuter la pensée générale : « Il y aura, au phalanstère, dit l'auteur, des oisifs gros rentiers et des travailleurs, dont la fortune sera toujours à recommencer. »

Il faut, en vérité que l'auteur ait bien superficiellement étudié Fourier, pour donner ainsi, de la tête, et sans avoir l'air de s'en douter, au milieu des parties les plus solides de sa théorie. Ne sait-il pas que le résultat éminent de l'engrainage sériaire est de produire l'attrait au travail ? Chimère! dira-t-il. Du moins est-il constant, d'une part que tous les socialistes, philosophes et écomistes s'accordent à poser le *travail* comme le but nécessaire et l'essence même de l'organisation de l'homme, comme l'élément constitutif de toute société rationnelle; d'autre part, que Fourier est le seul réformateur qui ait fait passer cette notion métaphysique à l'état d'application sociale et pratique, en consacrant les principes suivants:

1° Que le travail doit être libre et non contraint;

2° Qu'il doit résulter d'une vocation naturelle, développée dès l'enfance au moyen d'un système d'éducation dont Fourier a organisé tous les éléments;

3° Qu'il doit être varié, (la même occupation ne remplissant pas plus de deux heures);

4° Qu'il doit être parcellaire, c'est-à-dire n'embrasser qu'une nuance de fonction dans chaque séance ;

5° Qu'il doit s'effectuer non pas isolément, mais *par groupes*, c'est-à-dire en compagnie de gens ayant les mêmes goûts et un intérêt commun, d'où résultent naturellement émulation et entraînement;

6° Que l'homme ne doit jamais être exploité par l'homme, mais qu'il doit avoir un intérêt personnel dans l'exploitation sociale, et être récompensé en raison directe de ses efforts ;

7° Que le travail, source de la richesse sociale, doit être et sera nécessairement, par ce seul fait, la base de toute distinction, et que dès lors il perdra ce caractère odieux et répugnant qu'il a aujourd'hui ; en sorte que personne, même parmi les riches, ne se condamnera volontairement à une oisiveté, qui est en elle-même la négation de la vie, et fait maintenant leur supplice par l'ennui et le dépérissement du corps et de l'ame qu'elle traîne à sa suite.

Si donc, au moyen de ce simple ressort *de l'at-*

trait au travail, Fourier a déplacé complètement les éléments actuels du bonheur et de la considération, ou plutôt a fait rentrer les choses dans leur ordre naturel et divin, il en découle forcément qu'il n'y aura pas d'*oisifs* au phalanstère. Pour nier cette conséquence, il faudrait avoir établi, ou bien que le bonheur de l'homme ne doit pas résulter du développement de son activité physique et morale, ou bien que nous ne possédons pas la vraie loi de cette activité et les moyens de la réaliser.

C'est précisément cet attrait au travail, devenu moteur social, qui fait le caractère particulier, la puissance et la vie du fouriérisme. Qu'on l'attaque par ce côté, et qu'on ne craigne pas d'y employer science et talents ! l'entreprise est digne des plus généreux efforts.

Je n'ajouterai plus que quelques réflexions sur la phrase qui suit :

« Des privilégiés de naissance et de caste, et des parias, ayant pour tous droits civils et politiques le droit au travail et le droit à la terre. »

Il est d'abord assez difficile de comprendre ce que signifient des *privilégiés* de caste, dans un ordre de choses où chacun est, au point de vue de la considération, le fils de ses œuvres ; et où la



considération elle-même attachée, non plus aux hommes, mais aux choses, est basée sur le degré d'importance de chacune à l'intérêt général. Mais c'est surtout de la seconde partie de la phrase précitée, que je demeure le plus profondément surpris.

C'est pour la première fois, je l'avoue, que je vois associés deux mots si dissonnants, si radicalement ennemis : des *parias ayant des droits*... Voilà qui est étrange ; je m'étais figuré, comme tout homme qui connaît l'origine et la signification première du mot *parias*, qu'il était devenu dans notre langue l'expression technique pour désigner un être absolument et complètement déshérité de tout ce qui ressemble à un droit. Telle est la définition que le poète nous en donne dans les vers suivants, définition que l'histoire et la science n'ont jamais contestée.

Il est sur ce rivage une race flétrie,
Une race étrangère au sein de sa patrie ;
Sans abri protecteur, sans temple hospitalier,
Abominable, impie, horrible au peuple entier.
Les PARIAS ; le jour à regret les éclaire ;
La terre, sur son sein, les porte avec colère ;
Et Dieu les retrancha du nombre des humains,
Quand l'univers créé s'échappa de ses mains.

L'Indien, sous les feux d'un soleil sans nuage,
Fuit la source limpide où se peint leur image,
Les doux fruits que leur main de l'arbre a détachés,
Ou que d'un souffle impur leur haleine a touchés.
D'un seul de leurs regards a-t-il reçu l'atteinte,
Il se plonge neuf fois sous les flots d'une eau sainte :
Il dispose à son gré de leur sang odieux ;
Trop au-dessous des lois, leurs jours sont à ses yeux
Comme ceux du reptile ou des monstres immmondes
Que le limon du Gange enfante sous ses ondes.
Profanant la beauté, si jamais leur amour
Arrache à sa faiblesse un coupable retour ;
Anathème sur elle, infamie et misère !
Morte pour sa tribu, maudite par son père,
Promise après sa vie au céleste couroux,
Un exil éternel la livre à son époux.
Eh bien !... Mais je frémis ! tu vas me fuir peut-être;
Ami d'un malheureux tu vas cesser de l'être ;
Je foule un sol fatal à mes pas interdit ;
Je suis un fugitif, un profane, un maudit;
Je suis un Paria......

Mais voici au phalanstère des *parias* d'une nouvelle espèce, des parias ayant des droits ; et quels droits encore !... *droit à la terre, droit au travail ;* c'est-à-dire plus que n'en a jamais eu le peuple sur aucun point du globe ; des droits dont les

deux tiers du genre humain ont été privés depuis le commencement du monde.

Mais la seule reconnaissance de ce double droit suffit pour changer la face de la société : *droit à la terre !...* Donc le pauvre aura une patrie et un foyer aussi bien que le riche; donc, il n'ira plus, misérable vagabond, pourchassé comme une bête fauve, mendier un asile loin du toit de ses pères, et ne trouvant pas une pierre pour reposer sa tête. Il est donc chez lui au milieu de ces campagnes que ses sueurs ont fécondées, dans ce vaste palais que ses mains industrieuses ont bâti !...

Le droit au travail! mais c'est le droit au salaire, mais c'est le droit à la vie !... Donc le pauvre ne dépendra plus du caprice ou de la cupidité d'un capitaliste ; donc, plus de prolétaires, c'est-à-dire d'ouvriers à la merci d'un homme ; donc, plus de maître et d'esclave ; donc plus de concurrence commerciale avec ses conséquences homicides ; donc plus de faim, plus d'angoisses, plus de désespoir, plus de misère avec son cortège de crimes. Donc, tant qu'il y aura richesse, instruments de travail, le pauvre pourra produire, et par conséquent jouir du fruit de son labeur ; donc, tan qu'il y aura un morceau de pain dans la phalange,

le pauvre en revendiquera sa part ; et pour qu'il succombe désormais, il faudra que la société tout entière succombe avec lui...

Le droit au travail.... illimité, éternel comme l'existence de l'humanité; mais c'est plus que n'en possèdent les riches eux-mêmes dans notre monde où tout est pour eux ; car de deux fabricans voisins, celui qui brise la concurrence perd avec la richesse le droit au travail qui ne ferait que consommer sa ruine.

Le *droit au travail*.... mais au phalanstère, c'est le droit à la considération, c'est le droit au bonheur. *Le droit à la terre, le droit au travail!* mais il y a tout un monde dans ces deux mots; mais c'est la plus immense révolution que jamais les hommes aient accomplie : c'est l'avénement de la justice et de la vérité sur la terre; mais c'est le règne de Dieu !.....

Eh bien ! disons le : ce n'est pas là tout. Malgré les magnifiques prérogatives indiquées par ces seuls mots : *droit à la terre et au travail*, il y a calomnie non seulement dans l'intention, mais encore dans les paroles de l'auteur. Le citoyen de la commune sociétaire jouira quelle que soit sa condition, de tous les *droits politiques et civils* connus

jusqu'à ce jour, et de plus grands encore. Qu'on en juge par le simple énoncé qui suit :

Au phalanstère, tout être humain en naissant, sera non seulement (par la garantie du *minimum*) pour jamais affranchi de l'inquiétude de manquer du nécessaire, mais encore, jouira légitimement et sans protection de l'éducation la plus complète et la plus variée; par le simple développement de son organisation physique et intellectuelle, il pourra tous les jours et à chaque instant se trouver au-dessus de ces privilégiés de caste et de naissance dont on parlait tout-à-l'heure; en un mot, par la seule force des choses, il arrivera au sommet de l'échelle sociale. Voilà quels sont les droits de ce nouveau *paria* : droits résultant forcément de la solidarité des intérêts des bras et des talents mis en mouvement par les deux rouages intimes ***du travail attrayant*** et de ***l'engrenage sériaire.***

Mais, sans s'inquiéter de plus étranges anomalies de pensées et d'expressions; sans chercher à prouver les plus calomnieuses assertions, l'auteur continue : « car il ne faut pas se faire illusion : au » phalanstère tout sera, comme aujourd'hui, objet » de propriété, les machines, les inventions, la

» pensée, les livres, les produits de l'art, de l'a-
» griculture et de l'industrie; les animaux, les
» maisons, les haies, les vignes, les prés, les bois, les
» guérets, tout enfin, excepté le *terrain brut.* »

Sans nul doute, tout au phalanstère sera objet de propriété; mais ce qui caractérise ce système, c'est que tous ces éléments de richesse seront à la fois *propriété sociale* et *particulière.... sociale* par les droits communs et inaliénables de tous à la terre et au travail, c'est-à-dire à la possession et à l'exploitation du fonds social; *particulière* par la distribution des produits proportionnés à l'apport de chacun en *capital*, en *travail* et en *talent;* et par les droits d'accumulation et de transmission. Et loin de gémir de ce résultat, nous croyons devoir nous en applaudir; puisque au moyen de cette combinaison, le réformateur a laissé à l'individualisme une carrière plus vaste qu'aucune autre théorie sociale, tout en consacrant les droits inviolables de tous.

Qu'importe en effet, socialement parlant, que les titres de la propriété soient entre les mains de quelques uns, si les avantages positifs de la possession deviennent le droit commun à chaque homme et par conséquent au travailleur. Si, par un déve-



loppement complet et gratuit de toutes les facultés; si, par le bon emploi des forces, nous parvenons à procurer à chacun un capital relativement plus productif dans son travail et dans son talent que la propriété elle-même ; et si, par l'attrait au travail et la solidurité des intérêts, nous amenons tout citoyen de la phalange à chercher le bonheur et la distinction non plus dans le mépris du travail et l'oisiveté, mais dans son activité même, et dans le jeu complet de tous ses ressorts naturels, équilibrés les uns par les autres et dirigés par l'action générale, n'aurons-nous pas résolu le double problème de la richesse et du bonheur en ce monde ?.....

Je reprends : « au phalanstère, tout sera objet » de propriétés etc. .... tout excepté le *terrain* » *brut*. Or, veut-on savoir ce que vaut le terrain » brut, d'après les avocats de la propriété ? « *Une* » *lieu carrée suffit à peine à la nourriture d'un* » *sauvage*, » *dit* M. Charles Comte. Estimant à » 300 fr. par an la chétive subsistance de ce » sauvage, on trouve que la lieue carrée qui lui » est nécessaire pour vivre est, relativement à lui » fidèlement représentée par une rente de 15 fr. » En France, il y a 28,000 lieues carrées; cela » ferait donc une rente totale de 42,0000 fr., les-

» quels, répartis sur près de trente-quatre millions
» de têtes, produisent pour chacune un centime
» et quart de revenu. »

Est-il possible que la passion et le mauvais vouloir aveuglent à ce point les esprits les plus larges et les plus éminents, et les entraînent dans un calcul de cette maigreur et de cette faiblesse? Comment, vous ne voyez pas qu'il s'agit, non pas d'assurer à chaque Français un centime et quart de revenu, mais bien de la reconnaissance d'un droit sacré et imprescriptible, qui enchaîne la terre non à l'individu, mais à la société tout entière, qui crée, pour tout travailleur, un droit de possession et même de propriété naturelle, antérieure à tout droit acquis, et qui fonde d'une manière divine et indestructible la patrie et la liberté. — Non plus cette patrie qui demande au prolétaire ses sueurs, son sang et son ame, et lui donne en revanche le mépris, la faim et le désespoir; mais une patrie qui nourrira et rechauffera tous ses enfants dans son sein, avec un égal amour, qui prodiguera aux plus humbles et aux plus petits honneurs et jouissances; non plus cette liberté précaire et fausse qui isole le pauvre, en fait un objet d'horreur et de mépris aux yeux de ses semblables et ne constitue

pour lui que la liberté de vivre misérablement ou de mourir de faim: mais cette liberté, qui garantit les droits de chacun par leur union intime avec les droits de tous, et qui fonde le bonheur de la société, sur le bonheur de chacun de ses membres.

L'auteur peut donc hardiment dénoncer M. Considérant et Ch. Fourier aux prolétaires comme aux propriétaires: les uns et les autres n'ont jamais eu de plus véritables et de plus généreux amis. Fourier a compris le premier que le mal venait non des hommes mais des choses, mais d'institutions reposant sur la base étroite et fausse de l'isolement et de l'antagonisme. Il a compris que les souffrances de l'humanité étaient à la fois une punition et un avertissement, et il a cherché hors des voies le plus souvent stériles et sanglantes des révolutions politiques, la loi d'harmonie et d'amour dont Dieu a gravé l'empreinte sur toutes ses œuvres, et tout d'abord dans le cœur de l'homme, cet abrégé du monde.

Poursuivons : « Si du moins la théorie de » M. Considérant garantissait réellement cette » propriété dont il se montre si jaloux, je lui par- » donnerais les irrégularités de son syllogisme, » le meilleur pourtant qu'il ait fait de sa vie.

» Mais point : ce que M. Considérant prend pour » propriété n'est qu'un privilège de haute paie. » Dans le système fouriériste, ni le capital créé, » ni la plus-value du sol ne sont répartis et ap- » propriés d'une manière effective; les instruments » de travail, créés ou non créés restent sous la » main de la phalange; le prétendu propriétaire » n'en peut toucher que le revenu. » Sans vouloir rentrer ici dans la discussion du sort des propriétaires dans l'association phalanstérienne, remarquons seulement à propos de la dernière phrase citée, qu'il ne faut pas entendre ici par *phalange*, un pouvoir, une hiérarchie fondée sur la violence, le privilège de la fortune ou du rang, ou sur toute autre condition de cette nature, mais bien la société elle-même, c'est-à-dire les pauvres et les riches, n'ayant plus qu'un intérêt commun et indivisible, et représentés dans chaque branche des fonctions et de l'activité sociale par des élus parfaitement égaux en droits et en puissance eux-mêmes à ceux qu'ils représentent.

« Le prétendu propriétaire n'en peut toucher » que le revenu. »

Vous voyez donc bien qu'il y a dans cette absorption de la propriété plus qu'un revenu

d'un centime et quart pour chaque citoyen, mais un droit immense qui donne au travailleur une partie des avantages de la possession. Il est fâcheux pour l'auteur qu'une de ses phrases soit la réfutation de l'autre.

Il continue en ces termes : « Il ne lui est permis » ni de réaliser immobilièrement les actions qu'il » a sur la compagnie, ni de posséder en propre, » ni d'administrer quoi que ce soit. Le caissier » lui jette son dividende ; et puis propriétaire, » mange tout si tu peux. »

Ainsi il ne saurait y avoir de bonheur possible pour le propriétaire sous le privilège d'abandonner sa fortune à tous les hasards du caprice et de l'ignorance ; en vain, jouira-t-il paisiblement, sans procès, ni conteste ; verra-t-il s'accroître sans cesse le chiffre de son revenu... Nimporte... l'infortuné est condamné.... *mange tout si tu peux*. Il est vrai qu'il pourra, mille fois plus facilement que dans la société présente, s'environner lui et les siens de tous les éléments du confort et du luxe : appartement magnifique, riche mobilier, table somptueuse, vêtements splendides, chevaux, équipage, maisons de campagne, collections et bibliothèque, objets d'art et de fantaisie; il aura tout... tout

hélas ! excepté le privilège de se ruiner, ou tout au moins d'user sa vie dans les inquiétudes et les fatigues de la gestion individuelle; et vous au contraire, vous l'ennemi de la propriété, vous soutenez que le riche ne pourra connaître le bonheur que lorsque, dépouillé de sa fortune, il sera condamné comme le reste des humains à un travail de chaque jour, et non point à ce travail attrayant conçu et organisé par Fourier, mais au travail monotone et repoussant que nous connaissons, et dont nous avons tous horreur quand la faim ne nous y condamne pas. L'auteur me permettra bien, j'espère, d'user de représailles, et de le citer à mon tour à la barre du propriétaire : que ce dernier décide entre nous !

Mais pour frapper le dernier coup, l'auteur résume toute cette véhémente tirade par quelques conclusions générales :

« Le système de Fourier ne peut accommoder
« les propriétaires, puisqu'il leur ôte le plaisir
« le plus doux de la propriété, la libre disposition
« de leurs biens. Il ne saurait plaire davantage
« aux communistes, puisqu'il fait les conditions
« inégales; il répugne aux amis de l'association
« libre et de l'égalité, par sa tendance à effacer
« dans l'homme la distinction et le caractère, en



« supprimant la possession, la famille, la patrie,
« triple expression de la personnalité humaine. »

J'éprouve le besoin, avant de briser ce faisceau d'accusations, de répéter, et d'une manière plus générale, une observation déjà faite.

Quelle moralité peut-il y avoir à émeuter ainsi contre une doctrine que l'on combat toutes les opinions auxquelles on est le plus hostile soi-même, opinions que l'on a condamnées d'avance. En reprochant au fouriérisme de n'être ni l'ami de la propriété, ni du communisme, l'auteur ne ressemble-t-il pas à un docteur qui, dans une controverse de théologie catholique, reprocherait à son adversaire de n'être ni athée, ni mahométan, ni fétichiste.

Eh, Monsieur! que vous importe l'hostilité du fouriérisme avec telle ou telle autre doctrine? Il ne peut accommoder les propriétaires, dites-vous; il leur enlève une partie de leurs privilèges; eh bien! tant mieux, c'est un acheminement vers votre système. Il est en opposition avec le communisme... mais c'est un point de ressemblance avec vous.

Aussi, pourrai-je me dispenser ici de répondre à des accusations si contradictoires et si mal placées dans la bouche de l'auteur. Toutefois, pour com-

battre l'impression que la lecture de ces attaques peut avoir faite dans l'esprit de quelques lecteurs, et dans la crainte de paraître fuir la discussion, quand elle peut servir à la découverte et au triomphe de la vérité : je répondrai à tout.

J'ai surabondamment montré que, loin de détruire le principe de la propriété, la doctrine sociétaire ne faisait que le sanctionner et l'élargir en l'étendant à tous; c'est dans l'agrandissement et la bonne répartition de la richesse publique qu'elle cherche la solution du grand problème des conditions sociales : le sentiment de la propriété vit au cœur de l'homme plus encore que dans les codes, et le véritable remède au paupérisme nous paraît être, non pas de dépouiller les riches, mais de procurer à tous les moyens de le devenir.

Loin de comprimer l'essor individuel en créant une égalité absolue que la nature dément, loin de tarir la source de l'activité en limitant les besoins et les désirs, c'est par l'expansion la plus large et la plus complète des forces et des instincts de chaque homme que nous prétendons agrandir le cercle de la vie générale. Nous respectons la propriété, mais en lui enlevant ce caractère despotique et jaloux qui en fait un brandon de discorde dans la

société présente; et ces restrictions que nous apportons aux privilèges du propriétaire, nous les compensons par les avantages positifs et mathématiques d'un accroissement de revenu, et par conséquent de capital, en même temps que nous garantissons les droits sacrés, éternels de tous, à la possession et au travail, et que nous détruisons à jamais la dernière forme de l'esclavage parmi les hommes, le prolétariat.

« Le système de Fourier ne saurait plaire aux communistes. » Ici, je l'avoue, l'auteur a frappé juste; il y a en effet dissidence complète, du moins quant aux moyens, entre la doctrine Phalanstérienne et celle des communistes. Nous faisons les conditions inégales, parce que, ainsi que je l'ai établi ailleurs, nous croyons à l'inégalité des forces physiques et intellectuelles; et loin de regarder le dévouement comme capable de trancher la question, nous croyons que le *moi* est le premier et le plus radical instinct de l'homme, et la seule base de toute société durable : si le christianisme, malgré sa sainteté, malgré ses miracles de foi et d'amour, a été impuissant à fonder la communauté, comment la philosophie ou le froid panthéisme le pourraient-ils? Le dévouement est la vertu

des grandes ames, par conséquent une exception. Chassez donc du cœur humain l'amour des distinctions et de l'empire; mettez donc des bornes à la soif des jouissances !.. Toute passion dont vous n'aurez pas fait votre auxiliaire, sera votre ennemi. En résumé, croire que tous les hommes d'un commun accord, foulant aux pieds l'égoïsme et l'orgueil, consentiront à partager en frères les plaisirs et les fatigues, et que le même philantropisme suffira pour préserver la société des abus d'un pouvoir omnipotent : ce sont là de généreuses illusions qui demandent à être admirées plutôt que réfutées sérieusement. Les siècles de foi et de poésie sont passés, rien n'est plus possible hors la science et la raison.

Les dernières parties de la phrase que j'ai citée tout-à-l'heure contiennent des accusations contre la théorie de Fourier, qui ont assez de crédit dans une certaine portion du public, pour que je leur consacre une réponse explicite.

« Le Fouriérisme, dit l'auteur, répugne aux amis de l'association libre et de l'égalité par sa tendance à effacer dans l'homme la distinction et le caractère, en supprimant la possession, la famille, la patrie, triple expression de la personnalité humaine. »

Période sonore et tranchante, mais la pensée.....
ω οια κεφαλη ! etc.

Il semble d'abord pour le moins étrange qu'on reproche de détruire *le caractère et la distinction dans l'homme* à un système qui déclare n'avoir d'autre but que le développement le plus vaste et le plus complet de chaque homme, qui, en deux mots, est fondé tout entier sur l'exaltation de l'individualisme. Mais passons aux détails.

En supprimant la possession ;

Certes, l'accusation est aussi vague que hardie; de l'association des capitaux et des instruments de travail, l'auteur en conclut la destruction de la possession... Mais les titres de la richesse de toute nature que chaque propriétaire pourra vendre, donner, échanger et transmettre à fantaisie ne constituent-ils pas une possession? et la jouissance, et la libre disposition des produits, ne forment-ils pas perpétuellement objet de possession? et dans un autre ordre de choses, les connaissances et les talents de tout genre, développés par l'éducation gratuite de la phalange... Que signifie donc cette accusation? Quoi! de ce que le propriétaire ne pourra pas mésuser, et à son propre détriment, du fonds même de sa propriété, vous déclarez ab-

solument et sans restriction aucune, que la possession est supprimée ? Il y a ici évidemment flagrant délit de calomnie ! On ne s'exprimerait pas autrement en parlant d'une sorte de prison monacale où chacun ferait en entrant vœu d'abnégation et de détachement. Or, pour rendre la vérité palpable à tous, raisonnons avec les faits, et mettons en regard les avantages de la possession tels qu'ils existent dans notre *société*, avec quelques-unes des conditions d'existence préparées à tous les hommes par le réformateur.

Que possèdent aujourd'hui les pauvres, les prolétaires ? Hélas, pas même le droit de vivre, subordonnés qu'ils sont à mille exigences fatales qui les étreignent comme des chaînes. Les privations de toute sorte, l'excès du travail et jusqu'à l'air qu'ils respirent, et jusqu'aux grossiers et dangereux plaisirs dans lesquels ils cherchent l'oubli de la souffrance, que d'ennemis conjurés contre leur misérable vie ! La patrie elle-même leur enlève les plus belles années de leur jeunesse, pour se payer sans doute des bienfaits dont elle les comble ! et ce qui pour les riches devient une carrière de gloire et d'avenir, n'est pour le pauvre qu'un impôt de sang. Il ne possède ni les instruments de travail,

qui le plus souvent sont entre les mains des riches, ni le fruit même de son travail qui est absorbé en bonne partie par les spéculateurs. Quelques misérables haillons, la livrée du malheur; un taudis infect, un sale grabat auprès duquel veillent éternellement le cruel souci du lendemain et la faim livide : voilà tout..... Ajoutons-y un cœur pour mieux sentir l'infortune, des yeux pour souffrir même du bonheur des autres, une bouche pour maudire la Providence : tels sont les droits de possession de la moitié de la société. Détournons les yeux, et cherchons un autre tableau.

Consumer leur forces et leur vie dans un labeur monotone et abrutissant, afin d'assurer à leur vieillesse quelques jours exempts de l'angoïsse du besoin, et pour préparer à leurs enfants une existence plus facile et plus large; telle est, en deux mots, le lot des industriels et des commerçants, c'est-à-dire des classes moyennes. La possession n'est encore pour ceux-ci la source d'aucune satisfaction immédiate, si ce n'est celle du lucre... et celui-là est estimé heureux entre tous, qui fait, comme on dit *ses affaires*, c'est-à-dire qui gagne un peu d'argent, aux dépens de sa santé, de son intelligence, et souvent de son honneur; aux dépens de toutes

sayons toutefois, fort de notre conscience et (notre amour de la vérité, d'esquisser faibleme quelques-unes des premières lignes du tableau.

Et d'abord : plus de taudis, plus de grabat plus de cloaques immondes. Un grand et bel éd fice, percé de galeries intérieures dont nos élégan passages peuvent donner l'idée, s'élève à la pla des 400 masures aux pieds boueux, à la tête co verte de paille pourrie, qui composent la pl part de nos villages. Pour la première fois le *pe ple roi habite un palais*. Ces galeries couvert et chauffées en hiver, sont converties au retour d printemps en vertes et odorantes promenades, q laissent pénétrer jusqu'au fond des demeures u air pur et vivifiant. Ces demeures elle-mêmes so toutes salubres, commodes, élégantes, mais n pas également luxueuses; la variété des goûts les degrés différents de fortune commandent cet distinction. Là se trouvent réunis tous les ava tages de la vie commune sans aucun de ses inco vénients. Les travaux intérieurs de propreté, (ménage, de cuisine, etc., si monotones d'ordinai si fatigants, si dispendieux, sont accomplis à tit de fonctions publiques d'une manière harmoniq et rapide, et avec une économie pour chaque fa

mille en particulier, dont on se fera facilement l'idée en y réfléchissant. Et cependant chacun dispose sa vie intérieure comme il l'entend; car repétons-le bien, il y a association pour les travaux, pour la production, mais non pour la consommation, c'est-à-dire pour la jouissance. Enfin des conduits de chaleur vont porter, pour ainsi dire gratuitement, dans toutes les parties de la phalange, une température égale et salubre. Mais occupons-nous surtout de l'existence matérielle et intellectuelle de l'homme, pendant la période de ses premiers développements.

L'enfant le plus pauvre est environné depuis le jour de sa naissance d'autant de sollicitude et d'amour que les plus riches de ce monde. Les conditions hygiéniques les plus parfaites concourent avec l'abondance de toutes choses, à développer en lui une robuste constitution; et le réformateur a su concilier la jalousie de l'amour maternel avec les grandes lois d'ordre et d'harmonie qui doivent diriger l'homme dès le moment de son entrée dans la vie.

A peine hors des mains de sa nourrice, l'enfant devient citoyen de la phalange. Il faut voir avec quelle merveilleuse sagacité le réformateur à su

donner une direction utile pour l'ordre général tous les penchants de ces jeunes natures, à ceu même que nous nous efforçons ordinaireme de comprimer faute de les comprendre; et comme il a combiné tous ces instincts pour condui l'enfant, comme il le dit si éloquemment, au *bo* par la route du *beau* et au *beau* par la route d *bon*. La vie de l'enfant n'est qu'une suite de pl sirs, et cependant son cœur, son intelligence, sc activité, ses forces physiques se développent; ma c'est par-dessus tout l'instinct de la sociabili qui grandit chaque jour en lui, parce qu'il est source continuelle et principale de ses jouissance

Toutefois le côté vraiment supérieur, et adm rable de l'éducation phalanstérienne, c'est l'étuc des vocations. Alors se manifeste avec le pl d'énergie la puissance des attraits. Une curiosit une activité indomptable, et l'instinct si puissa de l'imitation sont les ressorts par lesquels l nature pousse l'enfant à chercher lui-même l instruments de son bonheur. A toutes les branch de l'activité sociale, ou pour prendre un langag simple et technique, à tous les ateliers est anne l'atelier des enfants, pourvu d'instruments d travail, appropriés à la taille et aux forces de c

jeunes ouvriers. L'enfant touche à tout, essaie de tout; mais peu à peu, il fait son choix; il reviendra de préférence aux occupations où il a réussi, et bientôt l'émulation; la récompense, l'entraînement achèveront ce que le goût naturel a commencé. Cependant l'éducation théorique vient se joindre à la pratique; du métier qu'il exerce pour ainsi dire par recréation, l'enfant s'élève par le développement de ses facultés à la science et à l'art : le petit menuisier devient mécanicien, le jardinier devient botaniste; ainsi les plus humbles fonctions sont anoblies et élevées. Ceux enfin que le doigt de Dieu a touchés au front, ceux qui sont destinés à être un jour les lumières du peuple, s'élèvent rapidement par tous les détails de la pratique et de la théorie aux plus sublimes généralités, et deviennent les guides et les bienfaiteurs de cette société à laquelle ils doivent tout.

Mais, on le comprend d'avance; toute l'activité de l'intelligence humaine ne saurait se concentrer sur un seul point; la variété des goûts de l'enfant est à la fois l'indice et la conséquence de la variété de ses aptitudes; et la perfection physique et morale de l'individu ne peut résulter que d'un développement complet et simultané de toutes ses

tendances, de toutes ses forces harmonisées d'ailleurs par un système d'éducation générale. Là encore brille de tout son éclat la supériorité de l'éducation sociétaire sur les systèmes employés de nos jours. Ne laisse-t-on pas en effet dépérir la plupart des facultés de l'enfant, et surtout les facultés d'action, pour s'attacher uniquement au développement de quelques unes; et ne prend on pas, par une déplorable erreur pour mode unique d'éducation générale, certaines spécialités qui ne sont le fait que d'un petit nombre, telles que la philologie ? Quel but *pratique* et *social* donne-t-on d'ordinaire aux études de la jeunesse ? aussi que de mécomptes ! que d'avortements !

Au phalanstère, rien n'égale la variété des occupations qui remplissent la vie des enfants; mais cette variété même n'est pas exempte d'harmonie. Tout s'accomplit avec symétrie et ensemble : car les formes extérieures de l'ordre et l'entraînement de l'exemple exercent sur l'enfant, comme on le sait, une irrésistible puissance.

Cependant voici que de nouveaux instincts se révèlent. De vagues désirs gonflent le cœur de l'adolescent : alors s'opère une double métamorphose. Ses membres prennent de la force et de la

grâce; son organisation s'harmonise : en même temps une dernière faculté, la plus puissante et la plus douce, vient échauffer et compléter son être : le sentiment éclot. C'est dans le cœur de sa mère, ainsi le veut l'équitable Providence, de sa mère que l'a tant aimé, qui l'adolescent épanchera les premières gouttes du céleste parfum. Bientôt il commence à rêver un autre bonheur : son imagination s'exalte; son sang bouillonne : l'amour, l'ineffable amour, allume dans son ame ses premières étincelles.

Mais au phalanstère, cette passion n'est plus absorbante ni désastreuse; elle rencontre dans le cœur de l'adolescent de nombreuses rivales. L'amitié y a depuis longtemps pris racine; mille occupations attrayantes remplissent sa vie; son énergie physique et morale se dépense à chaque instant sur une foule de points : en un mot, il y a équilibre entre les forces passionnelles.

Et puis, quelle transformation de l'amour lui-même! Tous les penchants naturels une fois dirigés vers le beau et l'harmonie; les plus modestes aptitudes élevées au premier degré de la considération : toute feinte, toute fausse honte est inutile; chacun peut s'honorer légitimement des instincts

que Dieu a mis dans son ame ; chacun, membre utile et honoré de la société, marche la tête haute, et porte écrits sur son front ses aptitudes, ses titres, ses sympathies. La misère, ou le dégoût d'un travail ingrat et antipathique ne contraignent plus de pauvres créatures à vendre leurs caresses pour un peu de pain, ou à accepter ce que l'on appelle *une position* au prix de toute leur ame : plus de prostitution ! l'amour n'est plus un calcul; le mariage n'est plus un marché. Plus d'hypocrisie et de séduction; l'on choisit et l'on aime en quelque sorte à coup sûr, parceque l'on voit seulement avec le cœur: *fallere quis possit amantem !* La sainte pudeur reprend tous ses droits, et enivre l'homme de ses parfums; l'indépendance de la vie donne celle du cœur, l'estime de soi-même et des autres; et ce noble orgueil de l'ame qui sent sa valeur élève la passion et la purifie. Pour tout dire en un mot, la femme est réhabilitée, et avec elle l'amour et la famille, dont elle est le sanctuaire et la base. Si cette fraternité des âmes, rêvée par les poètes de tous les sciècles, n'est pas une chimère, c'est alors qu'elle se réalisera; si la fidélité est, comme je n'en doute pas, une loi de la nature et un gage de bonheur, c'est bien alors

qu'elle règnera souverainement et sans la contrainte des lois écrites qui la supposent plutôt qu'elle ne la produisent.

Les bornes et la nature de ce travail me forcent à sortir brusquement d'une description à laquelle, du reste, le lecteur peut ajouter quelques traits lui-même, d'après ce que j'ai dit de l'organisation du travail et de la condition de fortune des citoyens de la phalange. Il faut rentrer dans la froide et triste polémique; heureux même si l'on ne me fait pas un crime de l'avoir abandonnée un instant pour une exposition de faits qui n'existent jusqu'à présent que dans notre imagination. Qu'on y songe bien toutefois, ces faits eux-mêmes sont une déduction rigoureuse de principes positifs et essentiellement pratiques.

Qu'y a-t-il d'ailleurs de démontré dans les assertions auxquelles je réponds? rien autre chose que la malveillance de l'auteur. Le Fouriérisme, dit-il, détruit la possession, et je n'ai besoin que de réunir quelques faits pour mettre à nu la calomnie. Ainsi en est-il de cette autre accusation :

Le Fouriérisme supprime la famille.

Quelle confiance ajouter à une affirmation qui se trouve démentie par les premiers éléments de la

théorie sociétaire.... Fourier ne pose-t-il pas le sentiment de la famille comme l'une des bases de la sociabilité humaine ? Mais en quoi consiste essentiellement la famille ? est-ce dans l'association domestique qui porte vulgairement le nom de ménage ? Non assurément; car dans ce cas un atelier, un couvent ou une caserne seraient autant de familles. La famille ne suppose même pas la cohabitation perpétuelle des parents et des enfants ; car dans cette hypothèse elle n'existerait presque jamais en réalité. Ce qui constitue véritablement la famille, ce sont les liens du sang et de l'affection; ces liens ont pour résultats extérieurs et publics la conformité de nom et d'intérêt, les devoirs réciproques des époux, des pères et des enfants, et le droit de succession. Or, loin de détruire ces éternelles notions de la famille, Fourier les consacre à jamais en les plaçant plus particulièrement sous la protection de la femme, que la Providence a si évidemment et si merveilleusement organisée pour cette mission. La femme, dit-il, doit exercer la prééminence dans les relations d'amour et de famille. Et ce que j'ai dit ailleurs sur l'indépendance de la femme et sur l'éducation des enfants, revient ici comme corrollaire pour justifier ces

simples indications. La femme sera libre par sa position sociale : donc les mariages seront mieux assortis, et par conséquent plus unis ; les enfants seront élevés en commun hors de la maison paternelle et aux frais de la phalange : seront-ils pour cela déshérités des caresses de leurs parents? Tout au contraire, ceux-ci, déchargés du rôle difficile et souvent cruel d'éducateurs, pourront s'abandonner sans réserve ni contrainte au devoir si doux de l'amour paternel; et les enfants a leur tour éprouveront le besoin de rendre amour pour amour. Qui pourrait dire quel ineffable caractère de tendresse et de suavité les relations de famille prendront alors? bien peu de familles, hélas, nous en offrent aujourd'hui la douce image!

Mais comment concilier, s'écrie-t-on, la certitude des liens du sang sur laquelle vous posez le fondement de la famille avec cette variété de goûts, cette excessive liberté en amour dont Fourier gratifie la femme?... Je répondrai que les disciples de Fourier sont loin de réclamer quant à présent, l'extension des privilèges de la femme sous le point de vue que je viens de signaler. Ils regardent cette quetion comme l'une de celles dont l'avenir seul possède la solution; ils croient surtout qu'il

ne faut pas juger de ce que peut être la femme par ce qu'elle est maintenant, où toute son éducation, toute sa vie consistent à feindre, et où les plus nobles facultés ne sont pour elle, comme je pourrais le prouver par d'illustres exemples, que des instruments de malheur et de dégradation. Mais en prenant la question au point de vue du raisonnement, nous croyons que Fourier a trouvé le vrai fondement de la certitude des liens du sang en établissant le mariage sur l'amour, et l'amour sur la liberté *.

Enfin l'auteur ajoute que le fouriérisme tend à *supprimer la patrie*. On ne saurait rien concevoir de plus pitoyable que cette accusation ; car il saute aux yeux que plus la doctrine sociétaire améliore les conditions d'existence de l'homme, plus elle reserre les liens qui l'unissent naturellement au sol de la patrie. *Ubi bene sum ibi patria!* dit le poète.

Singulière contradiction ! L'auteur admettait tout-à-l'heure que le fouriérisme constituait pour

* Les légistes ont tranché le nœud à la manière d'Alexandre : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant*... On sait à quoi s'en tenir sur la vérité pratique et morale de ce prétendu axiôme.

le pauvre *un droit à la terre et au travail;* ne sont-ce pas là les éléments de la patrie?.... Mais peut-être s'indigne-t-il de voir la doctrine de Fourier anéantir du même coup les inimitiés des nations et celles des individus, et rendre inévitable l'avénement d'une paix universelle? peut-être estimerait-il très malheureux que tous les peuples, oubliant leurs rivalités, s'unissent dans un embrassement fraternel, et se reconnussent enfin les membres d'une seule et même famille? Voilà cependant le seul sens qu'on puisse trouver à cette ridicule accusation.

Je pourrais borner là ma réponse; car, dès ce moment, l'auteur des mémoires abandonne presqu'entièrement le rôle d'agresseur pour se défendre lui-même. Le reste de son travail sur la question du fouriérisme n'est plus qu'une sorte d'apologie de son propre caractère et de ses opinions présentes et passées entremêlée de sarcasmes et d'injures.

Toutefois je ne priverai pas le lecteur de la connaissance de ces pages singulières qui sont peut-être le plus puissant argument que je puisse opposer à notre adversaire. On pourra juger de la gravité et de la valeur des attaques par la dignité de la défense.

L'auteur, après avoir déclaré formellement qu'il n'entend pas, si on lui répond, qu'il soit dit un seul mot de la *société* ni du *phalanstère*, chose qui semble assez difficile en pareil sujet, et qu'il n'admettra dans le champ clos de la discussion, d'autres armes que de bons et solides arguments; l'auteur, dis-je, continue en ces termes :

« Je serais inexcusable de m'arrêter plus longtemps à ces billevesées phalanstériennes, si l'obligation que je me suis imposée de tout dire et la nécessité de venger ma dignité d'écrivain ne me défendaient de passer sous silence le reproche soulevé contre moi par un correspondant de la *Phalange* : « Nous avons vu, naguère, dit ce journaliste, M. Proudhon enthousiaste de la science créée par Fourier, autant qu'il a été, est ou sera, enthousiaste de toute autre chose quelconque. » Si jamais sectaires furent en droit de reprocher à autrui les variations de ses croyances, ce ne sont pas, certes, les disciples de Fourier, toujours si empressés de conférer le baptê[illegible]stérien aux transfuges de tous les partis. P[illegible]quoi leur en faire un crime, s'ils sont de bonne... ? qu'importe à la vérité une et indéfectible la constance ou l'inconstance d'un individu? Il s'agit bien moins de

prêcher aux hommes la constance dans le préjugé que d'éclairer leurs esprits. Ne sait-on pas que tout homme est fragile et variable, que son cœur est plein d'illusions, et que ses lèvres distillent le mensonge ? *omnis homo mendax*, etc., etc.»

Jusqu'ici, et à l'exception d'une ou deux phrases peu dignes et peu mesurées sur le zèle de prosélytisme des fouriéristes que je ne saurais, d'ailleurs, ni défendre ni blâmer; car, je l'ai déjà dit, je n'en connais aucun; tout va pour le mieux. Les dernières réflexions surtout sont marquées au coin de la vérité et de la noblesse, et l'expression n'y fait pas défaut; poursuivons :

« Mais, dans un siècle d'incertitude et d'apostasie tel que le nôtre, où il importe de donner aux petits et aux faibles l'exemple de la force et de la fidélité dans les maximes, je ne dois point souffrir que l'on déshonore mon caractère d'accusateur public de la propriété : il faut que je rende compte de mes vieilles opinions.»

Certes, voilà une susceptibilité que comprend et partage tout ame élevée et indépendante. Il importe aujourd'hui plus que jamais que celui qui prétend exercer parmi les hommes une sorte d'apostolat religieux ou politique, inspire dès l'abord

à tous ce respect qui s'attache nécessairement aux grandes et fortes convictions; il faut qu'il donne le premier *aux petits et aux faibles l'exemple de la force et de la fidélité dans les maximes.*

« M'examinant donc sur cette accusation de fouriérisme, et cherchant à rappeler mes souvenirs, je trouve qu'ayant eu des relations d'étude et d'amitié avec des fouriéristes, il est possible que *j'aie été moi-même et sans le savoir partisan de* Fourier. Jérôme Lalande avait mis dans son catalogue des athées Napoléon et J. C.; les fouriéristes sont comme l'astronome Bressan; pour peu qu'un homme trouve à redire à l'état de la civilisation, et convienne de quelques-unes de leurs critiques, vite ils l'embauchent, bon gré mal gré, dans l'école*. Toutefois, *je ne me défends pas même d'avoir été fouriériste; car, puisqu'on l'affirme, il faut bien que cela soit.* » Ainsi, telle est la gravité que l'auteur apporte dans l'examen d'une théorie, qu'il ne saurait se rappeler s'il y a cru. Comment caractériser une légèreté et une inconséquence de cette nature!... Espérons donc, eu égard à la souplesse d'esprit et à la fragilité de mémoire qui caractéri-

* Je doute que l'auteur des mémoires soit un de ces esprits benins et moux qu'on puisse *embaucher bon gré malgré dans une école* quelconque.

sent l'auteur, que dans quelques années il aura oublié jusqu'à la date de ses opinions si excentriques sur la propriété ; et, qu'arrivé alors par une tout autre route à la position littéraire et sociale, à laquelle son talent d'écrivain et ses vastes connaissances lui donnent droit d'aspirer, il répondra avec autant de bonhomie et de sang-froid qu'aujourd'hui, à ceux qui lui reprocheraient son ancien rôle d'accusateur public de la propriété : Mon Dieu! après tout, il est bien *possible que, sans le savoir, j'aie été ennemi de la propriété ; car puisqu'on l'affirme, il faut bien que cela soit.*

Ce n'est pas encore tout, lecteur, écoutez plutôt. « Mais, continue l'auteur, ce que mes exconfrères ne savent pas, et qui vous étonnera sans doute, c'est que j'ai été bien d'autres choses : tour à tour protestant, papiste, arien et semi-arien, manichéen, gnostique, adamite même et préadamite, que sais-je? pélagien, socinien, anti-trinitaire, néo-chrétien, voilà pour la religion ; idéaliste, panthéiste, platonicien, cartésien, éclectique (c'est une espèce de juste milieu); monarchique, aristocrate, constitutionnel, babouviste et communiste, voici pour la philosophie et la politique; j'ai parcouru toute une encyclopédie de systèmes : jugez,

monsieur, s'il est surprenant qu'à travers tout cela je me sois trouvé un instant fouriériste. »

Il est impossible de s'immoler, que dis-je, de se ridiculiser de meilleure grâce et avec plus de naïveté! Voilà de quelle manière l'auteur prétend *donner aux petits et aux faibles l'exemple de la force et de la fidélité dans les maximes.* — Le philosophe, le socialiste ont disparu; nous n'entendons plus la parole d'un homme grave et sérieux; et il ne reste ici qu'une misérable pasquinade indigne de toute attention, et qui n'a d'autre mérite que de rappeler d'une manière assez grotesque la scène de Molière, où un personnage devenu célèbre, essaie de se justifier d'une accusation par la confession de mille autres crimes :

Oui, mon frère, je suis un méchant, un coupable,
Un malheureux pécheur, tout plein d'iniquité,
Le plus grand scélérat qui ait jamais été.
Chaque instant de ma vie est chargé de souillures;
Elle n'est qu'un amas de crimes et d'ordures;
Et je vois que le ciel, pour ma punition,
Me veut mortifier en cette occasion.

Tartufe, acte III, scène VI.

Détournons les yeux de cette impudente bouffonnerie, et poursuivons :

L'auteur ajoute que, depuis l'époque de toutes ses superstitions, il est bien changé, et que désormais, à l'aide d'*une méthode de raisonnement qui exclut tout-à-fait l'erreur*, il est entré pour toujours dans le domaine de la certitude : *il ne croit plus, il sait ou il ignore* — D'accord, mais au moins devrait-il ne parler que de ce qu'il *sait*, et ne pas porter un jugement si péremptoire et si superficiel sur ce *qu'il ignore*. Le lecteur a pu juger, du reste, de *l'infaillibilité* de la méthode dans la question de l'égalité des *salaires*.

Puis l'auteur se justifie de la multiplicité de ses opinions passées par l'ignorance générale de l'espèce humaine, «et, ajoute-t-il, si mes calomniateurs eux mêmes sont réduits à l'état de *sectaires*, car ils s'appellent *fouriéristes*, serais-je seul inexcusable d'avoir, dans mon for intérieur, dans le secret de ma conscience, recommencé le voyage de la pauvre humanité? »

Les disciples de Fourier ne forment pas une *secte*, même politique; car ils ne sont la *fraction* d'aucun parti, d'aucune nuance d'opinion. Ils croient que leur maître a trouvé en dehors de toutes les combinaisons sociales appliquées jusqu'à ce jour, les véritables lois de la sociabilité humaine,

et ils appellent de tous leurs vœux la réalisation, ou du moins l'expérimentation de cette nouvelle hypothèse. Leur doctrine, vraie ou fausse qu'elle soit en réalité, a essentiellement un caractère scientifique, et par conséquent ne s'adresse qu'à la raison et à l'esprit d'examen. On pourrait beaucoup plus justement appliquer l'épithète de *Sectaire* à l'auteur des mémoires, puisqu'il représente, *lui quatrième*, comme il le dit quelque part, une nuance, *une secte* des partisans de l'égalité.

« Je suis donc loin de nier mes erreurs, continue-t-il, mais, Monsieur, ce qui me distingue ici de tous ceux qui se mêlent d'imprimer, c'est qu'ayant beaucoup varié dans mes réflexions, je ne varie pas dans ce que j'écris. »

Il nous semble cependant que l'un serait la conséquence assez naturelle de l'autre ; et le passé devrait peut-être inspirer à l'auteur plus de modestie pour ce qui regarde l'avenir.

« Aujourd'hui même, et sur une foule de choses, je suis assailli de mille opinions extravagantes et contradictoires, etc. »

Comment se fait-il que l'auteur ne songe pas à porter au milieu de ses ténèbres intellectuelles cette infaillible méthode qu'il se vantait tout-à-l'heure de posséder ?

Or, afin que le lecteur ne s'imagine pas que cet aveu n'est qu'un nouvel acte de modestie, et pour établir une certaine solidarité entre les opinions et les écrits de l'auteur, solidarité bien légitime d'ailleurs, quoiqu'il la repousse, je me permettrai de produire une nouvelle preuve des contradictions qui existent même dans les écrits de l'auteur :

«Entre l'homme et la femme, dit-il quelque part, il peut exister amour, passion, lien d'habitude et tout ce qu'on voudra ; il n'y a pas véritablement société. L'homme et la femme ne vont pas de compagnie. La différence des sexes élève entre eux une séparation de même nature que celle *que la différence des races met entre les animaux*. Aussi, bien loin d'applaudir à ce que l'on appelle aujourd'hui émancipation de la femme, inclinerais-je bien plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, *à mettre la femme en réclusion.* »

Plaçons en face de cette monstruosité philosophique et sociale, qui ne permet aucun commentaire la réflexion de Fourier : On peut juger de la civilisation d'un peuple par le degré de liberté et d'influence dont jouissent les femmes.

Je ne suivrai pas plus longtemps l'auteur dans cette déplorable palinodie, ou dans cette immola-

Je
tenu
liger
qui
labe
dans
les
forts
orat
qu'i
dur
vrie
vali
J
que
sibl
vais
I
vau
exp
riel
mer
tem
ent
trav

toutes les sati
son organisati
Mais, je le
tisme briserez
les mains du
au bout de ce
lui aurait im
ductibles étan
que le fort pri
en lui enlevant
Dans un cer
tion du nécess
encore une foi
sans limites. V
à ce que le lab
intelligent ne
dans *l'étude de*
travail sera-t-i
empêcher qu'il
telligente?...do
de richesses et d
Que signifie de
salaires? Elle n
horrible et la
summum jus,

Nouveau-Monde fonder un phalanstère... Quand une maison menace ruine, les rats en délogent; c'est que les rats sont des rats; les hommes font mieux; ils la rebâtissent......

«Restez en France, fouriéristes, si le progrès de l'humanité est la seule chose qui vous touche; il y a plus à faire ici qu'au Nouveau-Monde : sinon, partez, vous n'êtes que des menteurs et des hypocrites. »

Il nous prétend ici l'envie de construire un petit syllogisme, dans le but de réconcilier l'auteur avec cette forme d'argumentation et de mettre le lecteur en garde contre celle de l'auteur lui-même. — De ce que les fouriéristes iraient construire un phalanstère au Nouveau-Monde, et nous ne savons s'ils en ont l'intention), l'auteur en conclut, qu'ils sont des menteurs et des hypocrites. — Il nous semble que c'est la conclusion diamétralement contraire qu'il faudrait en tirer; et voici notre syllogisme :

Quiconque se dévoue pour une idée prouve, par son dévouement même, qu'il a foi en cette idée.

Or, les fouriéristes, en s'expatriant pour aller fonder un phalanstère au Nouveau-Monde, donnent à l'idée sociétaire une preuve irrécusable de dévouement.

Donc, les fouriéristes feraient preuve de conviction et de sincérité en allant en Amérique y fonder un phalanstère.

Vous voyez, Monsieur, que le syllogisme peut être utile quelquefois tout au moins pour mettre à nu la calomnie.



FIN.



DÉFENSE

FOURIÉRISME.

à MM. Proudhon, Lamennais,
eybaud, Louis Blanc, etc.

IIE.—MORALE.—PHILOSOPHIE.

PREMIER MÉMOIRE.

ITATION DE L'ÉGALITE ABSOLUE,
N' DES PROBLÈMES DU PAUPÉRISME;
ICHESSE GÉNÉRALE ET DU TRAVAIL
LA THÉORIE DE FOURIER.

A chacun selon son capital,
son travail et son talent.
FOURIER.

DEUXIÈME ÉDITION.

SE VEND
ES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1841